

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Université Abderrahmane Mira de Bejaia**  
**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales Et Des Sciences de Gestion**  
**Département Des sciences Financières et Comptabilité**



## **Mémoire de Fin de cycle**

En vue de l'obtention du diplôme de Master  
**Comptabilité et audit (CA)**

**Thème :**

**Traitement comptable des immobilisations corporelles et  
incorporelles de l'entreprise**

**Cas pratique : SPA LI MAC-SOUM AKBOU**

**Réalisé par :**

**M<sup>elle</sup> IDJDAREN Dalila**

**M<sup>elle</sup> TIGHERMINE Hamiza**

**Encadré par :**

**Dr. BAAR Abdelhamid**

**Année universitaire : 2021/2022**

# **REMERCIEMENTS**

*En premier lieu, nous remercions le dieu de nous avoir donné le courage, la volonté et la patience pour accomplir ce travail et qui nous a procuré ce succès.*

*Ensuite, nous tenons à exprimer nos remerciements à notre encadreur M<sup>r</sup> BAAH Hamid Pour son accompagnement et ses conseils pour l'aboutissement de ce mémoire.*

*Nous remercions également notre maître de stage pour leur orientation et de nous avoir aidé durant notre stage pratique.*

*Enfin, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont encouragé et aidé de près Ou de loin à la réalisation de ce mémoire.*

# DEDICACES

*Je tiens à dédier ce modeste travail à :*

*Mon père qui m'a soutenu et aidé à affronter les difficultés, qui m'a encouragé à continuer mes études, que dieu le protège.*

*Ma mère qui m'a donnée le sens de vie, et de m'encourager, je lui remercie pour ses efforts, que dieu me la garde.*

*A mon cher frère : Abdellah*

*A ma chère sœur : Salima*

*A mon binôme TIGHERMINE Hamiza et sa famille.*

*A tous les étudiants de master 2 CA et mes amies.*

*Enfin, a tous ceux qui me connaissent.*

**DALILA**

# DEDICACES

*Je tiens à dédier ce modeste travail à :*

*Mes chers parents qui sont là pour moi et m'ont encouragé et soutenu pendant mes études, que dieu les protègent.*

*A mes chers frères*

*A ma chère sœur*

*A mon binôme IDJDAREN Dalila et toute sa famille.*

*A tous mes amis et a tous ceux et celles qui me connaissent.*

*HAMIZA*

# SOMMAIRE

# SOMMAIRE

Liste des abréviations	
Introduction générale .....	01
<b>Chapitre I : La normalisation et les transformations comptables en Algérie</b>	
Section I : La normalisation comptable internationale .....	04
Section II : Le passage de plan comptable national au système comptable financier.....	13
<b>Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles</b>	
Section I : Généralités sur les immobilisations corporelles et incorporelles .....	22
Section II : Comptabilisation et évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles.....	31
<b>Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations corporelles et Incorporelles au sein de SPA LI MAC-SOUM AKBOU</b>	
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil .....	43
Section 2 : Traitement des immobilisations corporelles et incorporelles de SPA LI MAC-SOUM AKBOU .....	50
Conclusion générale.....	62
Bibliographie .....	64
Liste des figures.....	67
Liste des tableaux.....	69
Annexes .....	71
Table des matières .....	77

## **Liste des abréviations**

## Liste des abréviations

**AN** : Annuité annuelle.

**BA** : Base amortissable.

**HT** : Hors taxes.

**IAS**: International accounting standards.

**IASB**: International accounting standards committee.

**IFRIC**: International financial reporting standards.

**IFRS**: International financial reporting standards.

**PCN** : Plan comptable national.

**PV** : Perte de valeur.

**SCF** : Système comptable financier.

**SPA** : Société par action.

**TTC** : Toutes taxes comprises.

**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée.

**VNC** : Valeur nette comptable.

**VO** : Valeur d'origine.

**VR** : Valeur résiduelle.

# **Introduction générale**

## Introduction générale :

La comptabilité est permise de représenter les différentes opérations économiques et financières qui se réalisent entre l'entreprise et ses partenaires. Elle a comme objectif de donner une image fidèle de la situation de l'entreprise.<sup>1</sup> La globalisation financière a rendu l'harmonisation indispensable à l'échelle mondiale de l'information financière. Plusieurs pays ont adopté les normes comptables internationales qui font placer la comptabilité au niveau international.

En effet, chaque pays possède les règles comptables. L'Algérie possède un système comptable appelé **PCN**, publié en 1975, ce système n'a connu de modification qu'avec les quatre additifs des années 1989, 1990, 1995, et en 1997. En 2009, l'Algérie a élaboré son cadre comptable aux normes internationales en l'occurrence le nouveau **SCF**. Il est entré en application le premier janvier 2010 pour apporter un nouveau cadre sur l'utilisation de la notion de juste valeur et l'amortissement des éléments d'actif et la méthode d'enregistrement comptable des immobilisations corporelles et incorporelles.

La normalisation comptable est l'établissement des normes comptables communes appliquées par toutes les entreprises au sein d'une même nation. Le nouveau SCF permet la pratique comptable en Algérie grâce à des normes internationales IAS/IFRS.

Les acquisitions qui restent durablement dans l'entreprise sont des immobilisations qui sont des éléments identifiables du patrimoine, ayant une valeur économique positive et qui servent l'activité de façon durable (c'est des éléments générant une ressource pour l'entité). Les immobilisations jouent un rôle important dans la vie économique de l'entreprise, alors dans notre travail de recherche on va parler sur les immobilisations corporelles et incorporelles. On essayera de répondre à la question principale : **Comment peut-on évaluer et comptabiliser les immobilisations corporelles et incorporelles selon le système comptable financier au sein d'une entreprise ?**

De cette question principale découle une série d'interrogations :

- Définir les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ?
- Comment sont-elles comptabilisées les immobilisations incorporelles et corporelles ?
- Comment sont-elles traitées les immobilisations corporelles et incorporelles ?

Sur la base des questions posées nous avons élaboré les hypothèses suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels et les immobilisations incorporelles sont des actifs immatériels.

---

<sup>1</sup> DISLE CH, MAESO R et MEAU M, « Introduction à la comptabilité » 2<sup>e</sup> édition Dunod, Paris, 2009, p 3.

- Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition pour les immobilisations acquises et au coût de production pour les immobilisations fabriquées.
- Pour traiter les immobilisations il faut considérer que le prix d'acquisition est composé de son prix d'achat et les frais annexes liés à son acquisition.

L'objectif rechercher en traitant ce thème est de savoir comment peut-on traiter les immobilisations corporelles et incorporelles ?

### **Plan de notre travail :**

Afin de répondre à notre problématique et pour atteindre l'objectif fixé, nous avons divisé notre travail en trois chapitres, les deux premiers engloberont la partie théorique et le dernier chapitre est consacré sur un cas pratique. Le premier chapitre est introductif, dans lequel on a présenté globalement la normalisation comptable on fait une présentation pour le cadre conceptuel de l'IASB et en troisième lieu on a fait une présentation pour les états financiers. A la fin de cette première section on a exposé la nécessité de la normalisation comptable. Et en deuxième section on a fait le passage de **PCN** à **SCF**. Le deuxième chapitre traite les immobilisations corporelles et incorporelles et leurs comptabilisations initiales, dans la première section on a fait l'évaluation et comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, et la deuxième section on a présenté l'amortissement et dépréciation des immobilisations corporelle et incorporelle. Le dernier chapitre traite un cas pratique au sein de SPA LI MAC-SOUM AKBOU ; présentation de l'organisme d'accueil et traitements comptables effectués par cette entreprise pour les différentes immobilisations.

## **Chapitre I**

# **La normalisation et les transformations comptables en Algérie**

## **Introduction**

Les normes IAS/IFRS, souvent décrites comme une réforme permettant une révolution de l'information financière, représentent un changement profond pour les entreprises, qui sont d'ailleurs considérées comme des entités. En Algérie, le nouveau Système Comptable et Financier (SCF) est destiné à remplacer le PCN de 1975 afin de garantir une information financière fiable et permettre ainsi aux professionnels de la comptabilité de remédier aux limites et aux insuffisances du PCN induites par son inadaptation à l'environnement économique actuel.

Ce chapitre comporte deux sections ; la première traite la normalisation comptable internationale et la seconde traite les transformations comptables en Algérie.

## **Section I : La normalisation comptable internationale**

La normalisation est devenue une condition importante pour rapprocher les pratiques comptables internationales, elle représente par l'ensemble des normes comptables qui sont adoptées par l'organisme internationale l'IASB.

Dans cette section on va parler sur la normalisation comptable et les normes comptables IAS/IFRS, ainsi que la normalisateur IASB et les états financiers.

### **1- La présentation générale de la normalisation**

#### **1.1- La définition de la normalisation comptable**

« La normalisation c'est l'ensemble coordonné des recherches, propositions, actions qui ont pour l'objet d'améliorer la doctrine comptable, et la signification des documents comptables, du point de vue d'utilisation économique et sociale. Elle met en œuvre des principes communes applicables pour l'établissement des comptes et des états de synthèse des différentes entreprises. »<sup>2</sup>

#### **1.2- Les objectifs de la normalisation comptable**

Les objectifs<sup>3</sup> de la normalisation comptable sont :

- Une meilleure compréhension des comptabilités et de leur contrôle ;
- Permettre la comparaison des informations comptables dans le temps et dans l'espace ;
- Elaborer des statistiques ;
- L'amélioration des méthodes comptables en vue d'améliorer l'image fidèle apportée par les états financiers ;

---

<sup>2</sup> LAUZEL P, « La normalisation comptable » guide comptable, édition Foucher, 1996, p 65.

<sup>3</sup> BRUN S, « IAS/IFRS : les normes internationales d'information financière », édition Gualino, France, 2006, p 26.

- Elaborer dans l'intérêt général un jeu unique de normes comptables de qualité compréhensible et qui s'appliquent dans le monde entier.

### **1.3- Les enjeux de la normalisation comptable :**

- Les préoccupations sociales comme la protection du consommateur ;
- La sécurité et l'assurance ;
- Apparition d'un langage mondial applicable aux états financiers de toutes les entreprises ;
- Elle contribue à la compétitivité des organisations ;
- Elle permet une certaine simplification de la production ;

## **2- Les normes comptables internationales IAS/IFRS :**

### **2.1- La définition :**

Les normes IAS/IFRS sont un ensemble unique des règles internationales. Ces normes décrivent les modalités d'application du cadre conceptuel de l'IASB et forment un guide qui sert au service des spécialistes de la comptabilité.

Les normes comptables internationales IAS/IFRS constituent avec leurs interprétations le référentiel international.

### **2.2- Elaboration des normes IAS/IFRS :**

Les principales étapes d'élaboration des normes IAS/IFRS sont les suivantes<sup>4</sup> :

#### **➤ Identification du sujet :**

L'équipe d'IASB est chargée d'analyser les problèmes comptables de sujet traité.

#### **➤ L'étude des pratiques nationales :**

Il s'agit de l'analyse des pratiques existantes au niveau national, ainsi que l'échange des points de vue avec les normalisateurs comptables nationaux.

#### **➤ La consultation du SAC :**

Il s'agit de consulter avec le SAC la possibilité d'inscrire ce projet dans le programme de travail de l'IASB.

#### **➤ La constitution d'un comité consultatif :**

L'IASB met un groupe consultatif pour le conseiller.

#### **➤ La publication d'un document de discussion :**

L'IASB publie un document de travail, appelé en anglais "discussion paper", pour faire l'analyse des commentaires reçus.

#### **➤ La publication d'un projet de norme :**

L'IASB fait un exposé de sondage, appelé en anglais "exposure draft", qui sera émis pour

---

<sup>4</sup>ZIGHEM H. « Traitement comptable des immobilisations selon les normes algériennes : cas de SONATRACH », mémoire fin de cycle pour l'obtention de diplôme du magister en sciences économiques, université de MOULOUD MAAMERI, Tizi-Ouzou, 2012, p 13.

être commenté.

➤ **Analyse des commentaires reçus :**

L'IASB analyse tous les commentaires reçus sur l'exposé de sondage.

➤ **L'approbation de la norme :**

C'est l'IASB qui fait l'approbation de la norme définitive.

➤ **La publication de la norme définitive :**

Après l'approbation, l'IASB doit être publiée la norme définitive.

### 2.3- Les difficultés d'application des normes IAS/IFRS

Les difficultés d'application<sup>5</sup> des normes IAS/IFRS sont :

- ✓ Les référentiels sont complexes ;
- ✓ Les coûts nécessaires sont élevés comme : le coût de formation des filiales à l'étranger ;
- ✓ La difficulté de collecter les informations dans le cas d'un nombre important de la filiale ;
- ✓ Mise en place d'un processus qui n'est pas encore complètement défini, donc les effets de ce processus ne peuvent pas être complètement mesurés.

Malgré toutes ces difficultés, les entreprises font toujours confiance aux normes IAS/IFRS.

### 2.4- Le mécanisme d'adoption des normes IAS/IFRS :

L'union européenne a décidé de faire un mécanisme d'adoption des normes IAS/IFRS pour garantir la sécurité des textes comptables applicable en Europe dans le but :

- De confirmer la date à laquelle toutes les normes seront appliquées dans l'union européenne ;
- D'assurer l'applicabilité des normes IAS/IFRS dans l'environnement européenne ;
- D'établir un dialogue avec l'IASB et exprime les réserves de l'union européenne au sujet des nouvelles NCI ;
- De compléter les informations à publier en application des normes données sur la comptabilité.

**Tableau N° 01 :** Liste des normes IAS/IFRS

N°	Libellé	Date d'effectivité (dernière révision)
IAS 1	Présentation des états financiers	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 2	Stocks	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 7	Tableau des flux de trésorerie	1 janvier 1994 (1 décembre 1992)
IAS 8	Politique comptable, changement D'estimation et correction des erreurs	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)

<sup>5</sup>ZIGHEM H. « Traitement comptable des immobilisations selon les normes algériennes : cas de SONATRACH », mémoire fin de cycle pour l'obtention de diplôme du magister en sciences économiques, université de MOULOUD MAAMERI, Tizi-Ouzou, 2012, p 14.

## Chapitre I : La normalisation et les transformations comptables en Algérie

IAS 10	Evénements postérieurs à la clôture	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 11	Contrat de construction	1 janvier 2000 (1 mai 1999)
IAS 12	Impôts sur le résultat	1 janvier 2001 (1 octobre 2000)
IAS 16	Immobilisations corporelles	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 17	Contrat de location, crédit-bail	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 18	Produit des activités ordinaires	(1 juillet 1998). Exposé sondage prévu au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2004
IAS 19	Avantages du personnel	Révision en cours. Norme décomposée Par la publication sous l'appellation IFRS 2 Des paiements en action et assimilés
IAS 20	Subventions publiques	Révision en cours. Publication prévue en 2004
IAS 21	Effets des changements dans les taux de change	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 23	Coût des emprunts	Norme réviser en 2007
IAS 24	Informations relatives aux parties liées aux relations de contrôle	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 26	Comptabilité et rapports financiers du régime de retraite	1 janvier 1987 (1 janvier 1988)
IAS 27	Etats financiers consolidés et séparés	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 28	Comptabilisation des participations dans des entreprises associées	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 29	Présentation des états financiers dans un contexte d'hyperinflation	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 31	Enregistrement des opérations liées à une entreprises	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)

## Chapitre I : La normalisation et les transformations comptables en Algérie

IAS 33	Résultat par action	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 34	Information financière intermédiaire	1 Février 1998 (1 janvier 1999)
IAS 36	Dépréciation d'actifs	1 janvier 2005 (31 mars 2004)
IAS 37	Provisions, passifs, actifs éventuels	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 38	Immobilisations incorporelles	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 40	Investissements immobiliers	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IAS 41	Agriculture	1 janvier 2005 (18 décembre 2003)
IFRS 1	Première application	1 janvier 2004 (19 juin 2003)
IFRS 2	Rémunérations en actions	1 janvier 2005 (19 février 2004)
IFRS 3	Regroupements d'entreprises	1 janvier 2005 (31 mars 2004)
IFRS 4	Contrat d'assurance	1 janvier 2005 (31 mars 2004)
IFRS 5	Activité non-continues	1 janvier 2005 (31 mars 2004)

Source : P. TOURON et H. TONDEUR. Comptabilité en IFRS, édition d'organisation, 2004.

### 3- Le cadre conceptuel de normalisateur IASB :

#### 3.1- La définition du cadre conceptuel de l'IASB :

« Le cadre conceptuel est un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux qui a pour objet de donner une représentation utile de l'entreprise. C'est un préambule à la préparation des états financiers. Le cadre conceptuel constitue la structure de référence théorique qui sert de support et de guide à l'élaboration des normes comptables »<sup>6</sup>.

#### 3.2- Le champ d'application du cadre conceptuel d'IASB

Il représente la source des normes IAS/IFRS, il permet de :

- ✓ Traiter le concept de capital ;
- ✓ Fixer les règles d'évaluation et de comptabilisation ;
- ✓ Préciser les objectifs des états financiers ;
- ✓ Définir les éléments des états financiers ;
- ✓ Introduire les concepts qui sont la base de la présentation des états financiers comme : les conventions.

Le cadre conceptuel ne donne pas le modèle des comptes de résultat, mais il précise les éléments qu'il doit comprendre.

#### 3.3- Les objectifs du cadre conceptuel d'IASB

Les objectifs du cadre conceptuel IASB<sup>7</sup> sont :

<sup>6</sup> DELVILLE P, « La comptabilité internationale », 1<sup>ère</sup> édition Foucher, Paris, 2009, p 23.

<sup>7</sup> ODILE B et LAURENT D, « la comptabilité approfondie », édition Nathan, 2015, p 64.

## **Chapitre I : La normalisation et les transformations comptables en Algérie**

---

- Aider l'IASB à développer les futures normes d'information financière internationale ;
- Aider l'IASB à promouvoir l'harmonisation des réglementations, des procédures relatives à la présentation des états financiers, en fournissant la base permettant de réduire le nombre de traitements comptables autorisés par les normes d'information financière internationales ;
- Aider les organismes nationaux à développer des normes nationales ;
- Aider les responsables de la préparation des états financiers à appliquer les normes d'information financière et à traiter les sujets qui doivent faire l'objet de la norme d'information financière internationales
- Aider les auditeurs à se faire une opinion sur la conformité des états financiers avec les normes d'information financière internationales ;
- Aider les utilisateurs des états financiers à interpréter l'information contenue dans les états financiers préparés.
- Fournir à ceux qui s'intéressent aux travaux de l'IASB des informations sur son approche d'élaboration des normes.

### **3.4- Les immobilisations corporelles et incorporelles selon l'IASB**

#### **3.4.1- Les immobilisations corporelles selon IASB**

Le traitement des immobilisations corporelles a fait l'objet de la norme internationale IAS 16, cette norme traite les règles de comptabilisation et d'évaluation à pratiquer, ainsi des informations à fournir. Le traitement des immeubles de placement a fait, quant à lui l'objet d'une norme spécifique.<sup>8</sup>

#### **3.4.2- Les immobilisations incorporelles selon les normes IASB**

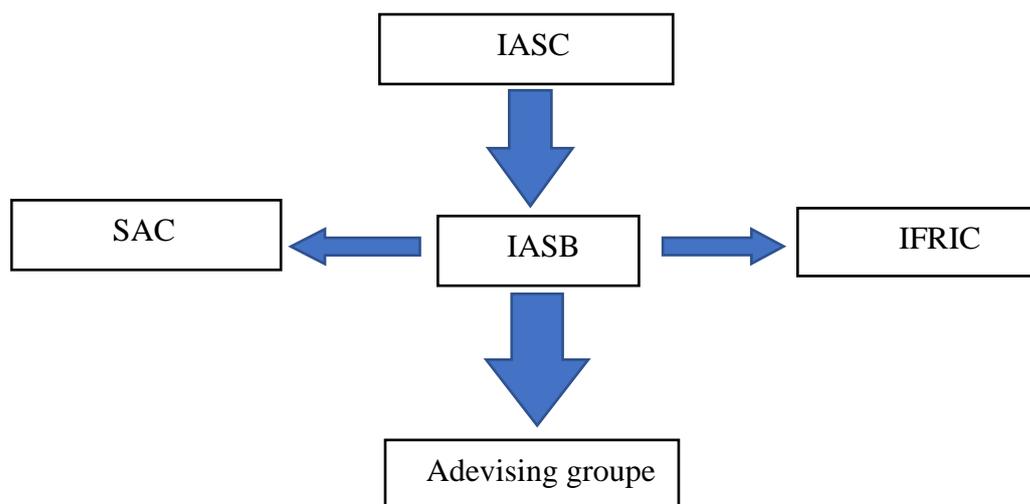
La norme IAS 38 prescrit la comptabilisation et les informations à fournir pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas traitées spécifiquement par d'autres, cette norme s'applique en autre choses : aux dépenses liées aux activités de publicité, de formation, de démarrage d'activité, de recherche et de développement.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> OBERT R, « pratique des normes IAS/IFRS », 1<sup>ère</sup> édition Dunod, Paris, 2003, p 226.

<sup>9</sup> Op. Cit, p 248.

Figure n°1 : Organisation de l'IASB



**Source :** Jacques Richard « Comptabilité générale », système français et normes IFRS, 8<sup>e</sup> édition Dunod, Paris, 2008, P72.

### 4- Les états financiers

#### 4.1- La définition :

« Les états financiers sont des représentations financières structurées des événements affectant une entreprise, et des transactions réalisées par celles-ci. En effet, ils sont constitués d'un ensemble complet de documents comptable et financiers permettant de donner une image fidèle de la situation financière, de la performance et de trésorerie de l'entreprise à la fin d'exercice ».<sup>10</sup>

#### 4.2- Les objectifs :

Les états financiers visent à fournir des informations sur la prise de décision des utilisateurs, et des investisseurs, donc son objectif principal est de fournir aux utilisateurs des informations sur :

- Les flux de trésorerie ;
- La variation des capitaux propres de l'exercice ;
- Le résultat net et des autres éléments du résultat global de l'exercice ;
- La situation financière
- Les informations comparatives au titre de l'exercice pour tous les éléments des états financiers.

Les états financiers permettent de garantir la transparence de l'entité à travers une information complète et de fournir une présentation fidèle de l'information utile pour les besoins de la prise de décision.

<sup>10</sup> BARNETO P, « Normes IAS/IFRS application aux états financiers », édition Dunod, Paris, 2006, p 3.

### **4.3- Etablissement des états financiers :**

Selon l'article 25 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 « les états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat, Tableau des flux de trésorerie, le Tableau de variation des capitaux propres et l'annexe précisant les méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information au bilan et au compte de résultats ».<sup>11</sup>

#### **4.3.1- Etablir le compte de résultat :**

Selon l'art n°34 du décret n°08-156 du 26/05/2008 : « Le compte de résultat est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement, et fait apparaître, par différence de résultat net de l'exercice ».<sup>12</sup>

Les éléments suivants doivent obligatoirement apparaître dans le compte de résultat :

- ✓ Produits des activités ordinaires et les charges financières ;
- ✓ L'intérêt minoritaire ;
- ✓ Résultat des activités cédées au cours de l'exercice ;
- ✓ Les quotes-parts dans le résultat net des entreprises consolidées par la mise en équivalence ;
- ✓ Résultat net d'exercice ainsi que les charges d'impôts sur le résultat.

Il existe deux (02) types du compte de résultat :

#### ➤ **Le compte de résultat par nature :**

Ce type consiste à classer les charges selon leurs natures telles que : les charges de personnel, consommations de matières premières et dotations aux amortissements et aux provisions.

#### ➤ **Le compte de résultat par fonction :**

Dans ce types les charges sont classés selon les fonctions de l'entreprise : la production, commercialisation, recherche et administration.

#### **4.3.2- Etablir le bilan :**

Selon l'article N° 33 du décret N° 08- 156 du 26/05/2008 : « Le bilan décrit séparément les éléments de l'actif et du passif. La présentation de ces éléments fait ressortir la distinction entre les éléments courants et non courants ».<sup>13</sup>

Le SCF fait la représentation des éléments de l'actif et ceux de passif de la manière suivante :

#### **a) Les actifs courants :**

Un actif est considéré comme courant dans les cas suivants :

---

<sup>11</sup> Article 25 : la loi 07-11 du 25/11/2007 portant système comptable et financier.

<sup>12</sup> Article 34 : décret exécutif n° 08-156 du 26/05/2008.

<sup>13</sup> INTERNET : [www.comptabilitealgerienne.centerblog.net](http://www.comptabilitealgerienne.centerblog.net), visité le 15/04/2022.

## **Chapitre I : La normalisation et les transformations comptables en Algérie**

---

- ✓ Quand il est un actif de trésorerie librement négociable par l'entreprise, comme les valeurs mobilières de placement ;
- ✓ Quand il est destiné à être utilisé ou vendu dans le cycle d'exploitation d'entreprise, comme les stocks.

### **b) Les actifs non courants :**

Les actifs qui n'entrent pas dans le cycle d'exploitation, ou dont la période de recouvrement dépassée 12 mois sont considérés comme non courants, comme les immobilisations.

### **c) Passifs courants :**

Le passif est considéré comme courant dans les cas suivants :

- ✓ Quand il sera réglé dans 12 mois comme : les dettes financières dont l'échéance est inférieure à 12 mois ;
- ✓ Quand il sera réglé dans le cadre de cycle d'exploitation comme : les dettes fournisseurs.

### **d) Passifs non courants :**

Sont des passifs non liés au cycle d'exploitation, ou dont l'échéance dépassé 12 mois sont considérés comme des passifs non courants comme : les dettes financières dont l'échéance dépassé 12 mois.

Les informations qui doivent existant obligatoirement dans le bilan sont les suivants :

- Les immobilisations ;
- Les actifs destinés à être vendus dans les 12 mois ;
- Les stocks et les créances ;
- L'ensemble des dettes ;
- La trésorerie ;
- Le capital émis, les réserves et le résultat net de l'exercice.

### **4.3.3- Etablir le tableau des flux de trésorerie :**

Selon l'article N° 35 du décret N° 08- 156 du 26/05/2008 : « le tableau des flux de trésorerie a pour l'objet d'apporter aux utilisateurs des états financiers la base d'évaluation de la capacité d'entité à générer les flux de trésorerie ». <sup>14</sup> Il fait par deux méthodes sont : la méthode indirecte et la méthode directe.

### **4.3.4- Etablir le tableau de variation des capitaux propres :**

Selon l'article N°36 du décret N° 08-156 du 26/05/2008 : « est constitué l'analyse des mouvements ayant affectés chacune des rubriques constituant les capitaux propres d'entité au cours d'exercice » <sup>15</sup>.

<sup>14</sup> [www.comptabilitealgerienne.centerblog.net](http://www.comptabilitealgerienne.centerblog.net), visité le 15/04/2022.

<sup>15</sup> Idem.

## **Chapitre I : La normalisation et les transformations comptables en Algérie**

---

L'objectif principal des informations sur les variations des capitaux propres est de déterminer la totalité des résultats générés par les activités d'entreprise au cours de l'exercice.

### **4.3.5- Etablir l'annexe :**

Selon l'article n° 37 du décret n° 08-156 du 26/05/2008 : « L'annexe comporte des informations qui présentent un caractère significatif ou qui sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur ces états financiers. Les notes d'annexes aux états financiers font l'objet d'une présentation organisée. Chacun des postes du bilan, du compte de résultats, du tableau des flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres renvoie à l'information correspondante dans les notes annexes ». <sup>16</sup> Donc, l'annexe permet d'améliorer l'information et d'atteindre le principe d'image fidèle. Dans l'annexe se trouve :

- La description des informations imposées par les normes comptables internationales qui ne sont pas présentées dans les états financiers ;
- Les autres informations qui ne sont pas présentées dans les états financiers, mais sont nécessaires à une image fidèle d'entreprise comme : les engagements hors bilan ;
- La description des bases d'évaluation utilisées pour établir les états financiers et les méthodes comptables utilisées.

## **Section II : Les transformations comptable en Algérie**

Les transformations comptables sont des changements radicaux, d'autant plus que le nouveau référentiel rejette carrément le PCN et reprend des concepts jamais appliqués dans la pratique comptable, c'est pour ça il est obligé de créer un autre système qui s'appelle le SCF.

L'objectif de cette section est de présenter le PCN 1975. Ensuite, présenter le SCF et les différents changements apportés par le SCF.

En fin, de présenter les raisons de changements du plan comptable national au système comptable financier.

### **1- Présentation du plan comptable national**

Le PCN a été créé en 29 avril 1975 pour remplacer le PCG, il est appliqué aux organismes publics à caractère industriel et commercial, sociétés mixtes.

Il comporte huit (08) classes et chaque classe a des comptes numérotés de 1 à 8. Ces comptes n'ont pas trop détaillé et les normes comptables n'ont pas énoncés dans le PCN. Ce dernier affecte un numéro à chaque compte, le premier chiffre de tous les comptes constitue le numéro de la classe considérée. Il retient donc un principe de codification décimale des comptes, c'est-à-dire chaque classe peut être

---

<sup>16</sup> INTERNET : [www.cnc.dz](http://www.cnc.dz), visité le 15/04/2022.

divisée en dix (10) comptes principaux comportant deux (2) chiffres.

### **1.1- Le cadre juridique du PCN :**

Le PCN est publié sous forme d'une ordonnance 75-35 du 29 avril 1975 et d'un arrêté d'application le 23 juin 1975. Le 05 mai 1972, le ministre de finance énonce dans son discours les insuffisances conceptuelles et techniques qui sont désormais inadaptes à l'attente informationnelle pour développer l'économie algérienne en cours d'identification la mission en deux axes à savoir :

- L'assainissement de la profession comptable ;
- Elaborer un nouveau plan comptable.

### **1.2- Les insuffisances du PCN**

Les insuffisances du PCN<sup>17</sup> sont :

#### **1.2.1- Les insuffisances conceptuelles :** Ces insuffisances se rapportent aux :

##### **A- Cadre conceptuel :**

Le cadre conceptuel n'est pas disponible, ce qui provoque la stagnation de la comptabilité car ce cadre permet de définir les principes des règles de la comptabilité.

##### **B- Objectifs et les utilisateurs d'information comptable :**

La non définition des objectifs et des utilisateurs de l'information comptable constitue une insuffisance conceptuelle.

##### **C- Les principes comptables :**

Les principes sur les quelles est fondée la comptabilité ne sont pas clairement exprimés.

##### **D- Définition des concepts comptables :**

Le PCN ne donne pas des définitions aux concepts comptables (actif, passif, produits et charges)

#### **1.2.2- Les insuffisances techniques :** Elles se rapportent aux :

##### **A- Le cadre comptable :** Le PCN ne prévoit pas les comptes suivants :

Classe 1 : Capital amorti, non amorti ;

Primes d'émission.

Classe 2 : Charges à répartir sur plusieurs exercices ;

Les investissements financiers.

Classe 4 : Produits à recevoir ;

Provision pour dépréciation des comptes financières ;

Subventions à recevoir.

---

<sup>17</sup> ZEBLAH H. « L'adoption du SCF selon les normes IAS/IFRS : cas de SONATRACH », mémoire fin de cycle pour obtention de diplôme de master en science de gestion, université ABDERRAHMANE MIRA de Bejaia, 2019, p 27.

Classe 5 : Découvert bancaire ;

Dettes provisionnées pour congé payés ;

Groupe de société (créances).

Classe 6 : Rémunérations du personnel détaché ;

Pertes de charge et services bancaires et redevance de crédit-bail.

### **B- Les documents de synthèse :**

Sont nombreux, et en raison de l'absence d'application du principe d'importance relative, toutes les entreprises sont obligées de fournir les informations exigées par le PCN.

### **C- L'inventaire permanent :**

L'application d'inventaire permanent demande un niveau d'organisation interne d'entreprise, qui basé sur un système d'information des fonctions suivantes : fonction d'enregistrement, opérationnelle et de contrôle.

### **D- Les règles d'évaluation :**

Dans le PCN la méthode d'évaluation est le coût historique. Le PCN ne donne aucune précision sur les méthodes d'amortissement et l'évaluation des entrées et les sorties.

### **E- Le traitement de certaines opérations :**

Le PCN ne traite pas les opérations relatives au crédit-bail et les comptes consolidés.

### **1.3- Le champ d'application du PCN :**

Selon l'article 01 de l'ordonnance 75-35, le PCN est appliqué par tous les organismes publics à caractère industriel et commercial, les sociétés mixtes quel que soit leur forme et les entreprises qui soumise au régime d'imposition d'après le bénéfice réel. Le champ d'application a été étendu aux associations à caractère culturel et social.

### **1.4- Les objectifs du PCN**

- Identification des comptes conformes aux besoins de la comptabilité nationale basée sur une option d'une économie planifiée ;
- Séparation entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique ;
- Séparation entre les créances et les dettes ;
- Détermination des résultats ;
- L'introduction de la méthode d'inventaire permanent.

### **2- Présentation de système comptable et financier**

Le SCF algérien adopte des nouvelles méthodes de comptabilisation, pour faciliter la vérification des comptes et assurer au profit des investisseurs.

Il est destiné à remplacer le PCN a fait l'objet de la loi n°07-11 du 25 novembre 2007. Ce système qui intègre les normes IAS/IFRS exige des informations lisibles pour les utilisateurs, il est fiable et comparable avec les données des autres entreprises du mêmes secteurs d'activités, donc le passage du PCN au SCF est un projet d'entreprise majeur.

#### **2.1- définition du SCF**

« Le système comptable et financier concerne toutes les entreprises soumises au code de commerce, les entreprises publiques ou parapubliques, ou d'économie mixte, les coopératives et plus généralement les entités produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs. Les très petites entreprises peuvent être autorisées à ne tenir qu'une comptabilité simplifiée ». <sup>18</sup>

#### **2.2- Le champ d'application de SCF**

Le SCF défini la comptabilité comme un système d'organisation de l'information financière qui permet d'évaluer, classer et enregistrer les données chiffrées, et présenter les états reflétant une image fidèle de la situation financière à la fin d'exercice. Le SCF s'applique par :

- Les personnes physiques ;
- Les personnes morales organisées en forme des sociétés ;
- Les petites entreprises généralement les forfaitaires.
- Le cadre conceptuel algérien considère que les utilisateurs des états financiers sont :
- Les dirigeants d'administration de l'entreprise ;
- Les fournisseurs des capitaux ;
- Les autres partenaires de l'entité tels que les assurances, les salariés, les clients.
- Les autres groupes d'intérêts y compris le public de façon générale ;
- Les autres institutions dotées des pouvoirs de contrôle.

En général, le SCF est appliqué à l'ensemble des entreprises qui implique l'adoption d'une démarche centrée sur :

- La mise en œuvre d'un programme de formation adapté ;
- La définition d'un modèle des états financiers ;
- Elaboration d'un journal de translations des soldes PCN vers SCF ;
- La réalisation d'un diagnostic et d'une étude d'impact ;

---

<sup>18</sup> OULD Amer Smail, « La normalisation comptable en Algérie : présentation du système comptable et financier » Revue des sciences économiques et de gestion N°10, 2010, p 22.

## **Chapitre I : La normalisation et les transformations comptables en Algérie**

---

- La mise en œuvre des retraitements préconisés par le SCF et l'instruction N°02 du ministre des finances.

### **2.3- Les classes de SCF :**

Le plan comptable établit une classification générale que l'entreprise doit définir un plan des comptes. Ces comptes peuvent être regroupés en deux catégories :

#### **2.3.1- Les comptes de bilan :** sont des éléments d'entreprise (classe 1 à 5) :

Classe 1 : « comptes des capitaux » ;

Classe 2 : « comptes d'immobilisations » ;

Classe 3 : « comptes des stocks encours » ;

Classe 4 : « comptes des tiers » ;

Classe 5 : « comptes financières ».

#### **2.3.2- Les comptes de gestion :** sont des comptes qui traduisent la formation de résultat (classe 6 et 7) :

Classe 6 : « comptes des charges » ;

Classe 7 : « comptes des produits ».

Les règles de fonctionnement porté sur la définition des comptes, leur champ d'application et leur méthode d'enregistrement comptable.

### **2.4- Les caractéristiques de SCF :**

✓ Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité qui fixe les conventions et les principes de base de la comptabilité et définit les actifs, passifs et les capitaux propres.

✓ Enonciation des règles d'évaluation et de comptabilisation de toutes les opérations lesquelles le PCN ne fait pas le traitement comptable telles que les concessions, les opérations en monnaie étrangers et les pertes de valeurs sur les actifs.

✓ Description du contenu des états financiers que doivent fournir les entités tels que le bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres.

✓ Obligation de présenter des comptes consolidés pour les entités soumises a la même décision.

✓ Prise en charge les règles relatives à l'organisation de la comptabilité concernant la comptabilité au moyen de systèmes informatiques.

✓ Mise en place d'un système de comptabilité simplifiée qui basé sur la comptabilité de trésorerie pour les petites entreprises, les commerçants et les artisans.

✓ Elargissement par rapport au plan comptable national qui recouvre toutes les entités qui produire les comptes.

### **3- Les changements apportés par le SCF**

- La distinction entre les actifs et les passifs, la classification des dettes et des créances par nature et facilite l'analyse financière ;
- Procéder au reclassement des comptes dans les catégories telles que prévus par le SCF ;
- Les valeurs mobilières sont parmi les éléments des comptes d'immobilisation financières, ce dernier groupe les titres de participation et les titres de placement ;
- La forme du bilan fait référence aux données d'exercice précédent pour faire la comparaison entre l'actif et passif, et pour faire cette comparaison l'actif fait apparaître : les actifs immobilisés et les actifs circulants, les passifs doit apparaître : le passif courant et non courant. Au niveau du bilan la situation économique est privilégiée à la situation patrimoniale.

En procédant à l'évaluation des éléments d'actifs et de passif selon les dispositions prévues par le SCF.

### **4- Les raisons de changement du PCN au SCF**

#### **• Raison économique :**

Fait pour adapter la comptabilité des entreprises aux besoin d'une économie planifiée, le PCN est devenu obsolète et ne répond pas aux besoins d'économie qui a connu plusieurs réformes tels que :

- ✓ La libéralisation du commerce extérieurs ;
- ✓ La promotion de l'investissement ;
- ✓ La restructuration des entreprises publiques.

Toutes ces réformes ont pour objectif de relancer les activités économiques de secteur privé, en favorisant l'émergence fort et dynamique par la consécration de la liberté concurrentielle.

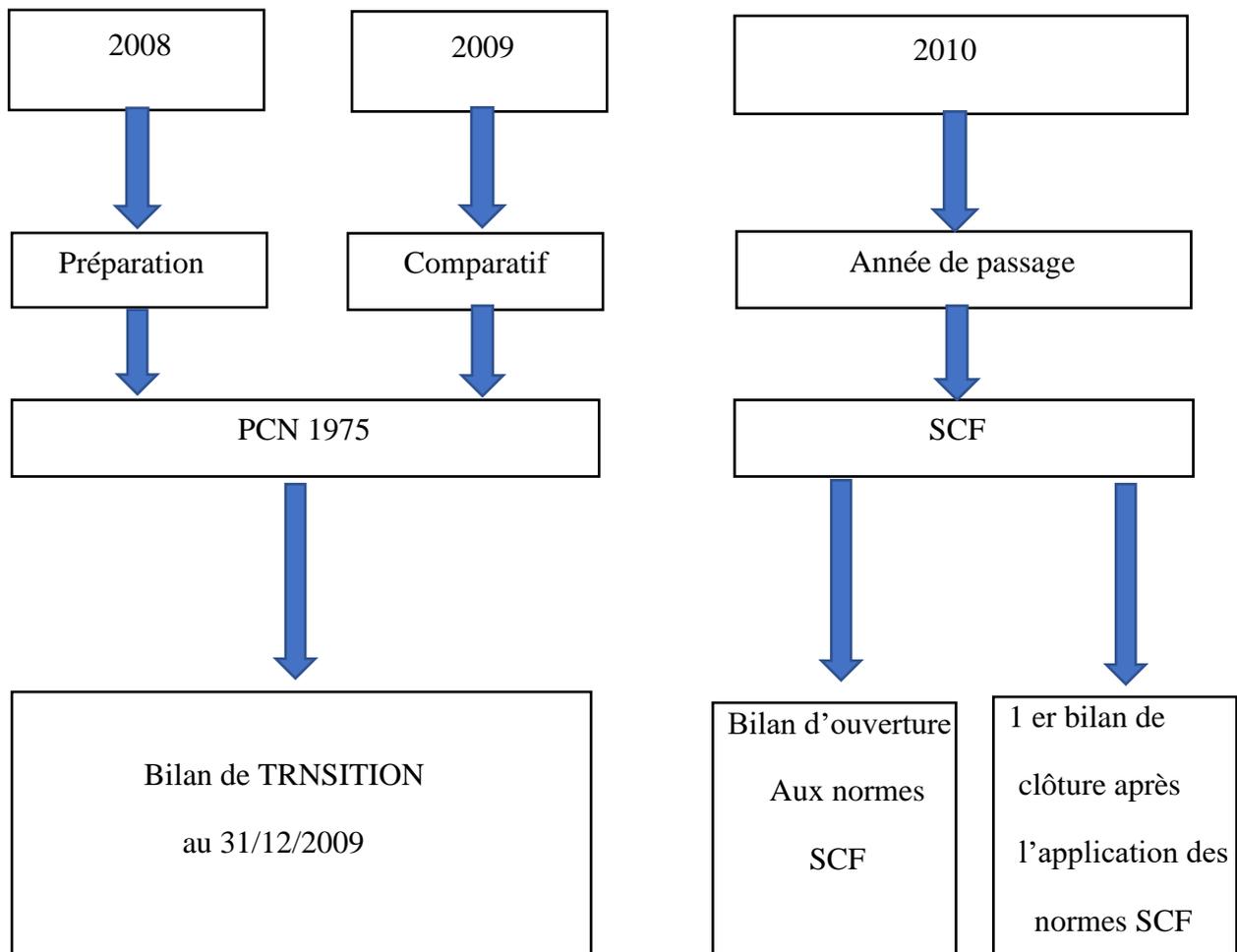
#### **• Raison juridique :**

Il exprime sa force dans l'usage qui en était fait et du fait qu'il constituait la référence en matière de comptabilité, et la multiplication des règles fiscales s'est orientée vers les objectifs économiques et le droit comptable doit prendre ses distances par rapport au droit fiscal.

#### **• Raison théorique :**

Les organisations internationales et les recherche dans le domaine de la comptabilité ont connu une grande importance au cours des dernières années la normalisation comptable devient une réalité est importante.

Figure n°2 : La stratégie de passage du PCN au SCF



**Source** : S. MEROUANI, « le projet du niveau système comptable financier algérien, anticiper le passage du PCN 1975 aux normes IFRS. » P 55

### **Conclusion**

Le système comptable et financier algérien s'inspire des normes internationales IAS/IFRS qui ont entraînés un changement fondamental en termes des principes et des règles d'exploitation des états financiers. Ce système présente une image fidèle et plus claire de l'état de la santé financière de l'entreprise et il donne la possibilité de produire des informations conformes aux normes nationales.

Le SCF permet d'avoir une approche plus financière que comptable. En effet, on ne parle plus de comptable mais de préparateur des états financiers. Il constitue une ouverture vers l'extérieur (les organismes internationaux) et favorise les investissements directs à l'étranger.

A la fin, nous avons constaté que ce système à apporter des améliorations en matière des immobilisations.

## **Chapitre II**

### **Les immobilisations corporelles et incorporelles**

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

### Introduction

Les immobilisations considérées comme des éléments identifiables du patrimoine, sont nécessaires à l'exploitation de l'entreprise. Elles séparent les activités et les évaluées avec une fiabilité satisfaisante. Elles représentent l'une des rubriques les plus importantes de l'actif de l'entreprise. Dès leurs acquisitions par l'entreprise, elles sont sujettes obligatoirement à un processus d'évaluation et de comptabilisation.

Dans deuxième chapitre, nous allons présenter l'évaluation et la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles dans un premier temps, et dans deuxième temps nous allons traiter l'amortissement et la dépréciation.

### Section I : Présentation, comptabilisation et évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les projets d'investissements nécessitent des moyens financiers. Il s'agit précisément de mobiliser les ressources financières afin de procurer à l'entreprise un avantage économique durable. Ainsi, l'investissement peut être matériel (les immobilisations corporelles) et/ou immatériel (les immobilisations incorporelles).

Dans cette section, nous allons présenter les immobilisations corporelles et incorporelles et les méthodes d'évaluation, ainsi que leurs comptabilisations.

#### 1- Les immobilisations corporelles

##### 1.1- La définition

Selon la norme IAS 16, « les immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus par une entreprise pour la production, la fourniture des biens ou des services, la location à des tiers ou à des fins administratives, et dont la durée d'utilisation est estimée supérieure à un exercice »<sup>19</sup>.

**1.2- La classification :** Les immobilisations corporelles comprennent les comptes suivants :

**Le compte 211 ; « terrains » :**

Il enregistre les terrains que la société acquiert, et susceptibles de recevoir une construction.

**Le compte 212 ; « agencements et aménagements de terrain » :**

Il enregistre tous les coûts engagés pour rendre les terrains disponibles et propres à leur utilisation.

**Le compte 213 ; « construction » :**

Il enregistre les installations générales, les ouvrages d'infrastructure et les bâtiments.

**Le compte 215 ; « installations techniques, matériel et outillage industriels » :**

<sup>19</sup> TONDEUR H et TOURON « comptabilité en IFRS », édition d'organisation, 2004, p 1.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

Il enregistre toutes les installations, matériels et outillages qui se rattachent directement à l'activité de l'entreprise (machine de productions).

**Le compte 218 ; « Autres immobilisations corporelles » :**

Il enregistre toutes les autres immobilisations corporelles qui n'ont pas été citées précédemment. Il se subdiviser comme suite :

**Le compte 2181 ; « installations générales, agencements, aménagements divers » :**

Il enregistre le montant des opérations que l'entreprise finance comme : installation de gaz, l'eau, réseau électrique.

**Le compte 2182 ; « matériel de transport » :**

Il enregistre tous les matériels de transport que l'entreprise dispose.

**Le compte 2183 ; « matériel de bureau et matériel informatique » :**

Il enregistre les Machines à calculer, les ordinateurs, les imprimantes, ....

**Le compte 2184 ; « mobilier de bureau » :**

Il enregistre les tables, chaises, armoires, etc.

**Le compte 2186 ; « emballage récupérables ».**

### 1.3- L'évaluation des immobilisations corporelles

#### 1.3.1- l'évaluation initiale

Les immobilisations corporelles qui sont remplit les conditions pour être comptabilisées doivent être évaluées à leurs coûts.

##### 1.3.1.1) Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition est obtenu par l'addition de prix d'achat, compris les droits de douane et les taxes, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes règlements, tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner. Les droits de mutation, les honoraires, les commissions et frais d'actes liés à l'acquisition peuvent, sur option, être rattachés au coût d'acquisition ou comptabilisés en charges.

##### A) La formule de calcul

$\text{Coût d'acquisition} = \text{prix d'achat} + \text{droits de douane} + \text{taxes non récupérables} - \text{rabais, remises et ristournes} - \text{escomptes de règlement coûts directement attribuables}$
---

##### B) Comptabilisation

On a deux opérations dans la comptabilisation, qui sont la facturation et le règlement :

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

### ➤ La facturation

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
21xx		Immobilisation corporelle	XXX	
44562		TVA déductible sur immobilisations	XXX	
	404	Fournisseurs des immobilisations		XXX
		Facture n°...		

### Explication

- Pour le compte 21, on écrit le coût d'acquisition en HT.
- Pour le compte 44562, on écrit le montant calculé (coût d'acquisition x 19%).
- Pour le compte 404, on écrit le montant calculé (coût d'acquisition + TVA).

### ➤ Le règlement

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
404		Fournisseurs des immobilisations	XXX	
	512	Banque		XXX
	Ou			
	53	Caisse		XXX
		Règlement de la facture n° ...		

### 1.3.1.2) production par l'entreprise elle-même

« Le coût d'immobilisation produite par l'entité pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Il peut être calculé par référence au coût de production des stocks si l'entité produit des biens similaires pour la vente ».<sup>20</sup>

### ➤ La formule de calcul et comptabilisation :

<b>Coût de production</b> = coût d'acquisition des matières consommées + charges directes + charges indirectes
--

<sup>20</sup> ODILE B et LAURENT D, « comptabilité approfondie », édition Nathan, 2015, p 112.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
21xx		Immobilisations corporelles	XXX	XXX
44562		TVA déductible sur immobilisation	XXX	
	72	Production immobilisée		XXX
	44571	Etat TVA collectée		XXX

### Explication

- Pour les comptes 21 et 72 on écrit le cout de production.
- Pour les comptes 44562 et 44571 on écrit le montant calculé (cout de production x 19%).

### 1.3.1.3) Immobilisations corporelles acquises par voie d'échange

Les immobilisations corporelles peuvent être acquises par voie d'échange contre un actif ou un ensemble d'actifs monétaires et non monétaires. Il est impératif de faire la distinction entre les biens similaires et les biens non similaires.

#### ❖ Les biens similaires :

On dit des biens similaires lorsqu'ils présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont identiques ;
- Elles servent à des fins similaires et dans le même secteur d'activité ;
- Elles ont une juste valeur similaire.

La comptabilisation dans ce cas doit être effectuée à la valeur nette comptable (VNC) donnée en échange, ajustée éventuellement des versements compensatoires.

#### ❖ Les biens non similaires :

Concernant les échanges d'immobilisations non similaires, le coût de comptabilisation représente la juste valeur de l'actif remis en échange (la juste valeur de l'actif reçu).

#### ➤ La comptabilisation

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
21xx		Immobilisation corporelle reçue	XXX	
668		Autres charges exceptionnelles	XXX	
	21xx	Immobilisations corporelles échangé		XXX
	778	Autres produits exceptionnels		XXX

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

### **Explication**

- Pour le compte 21, dans le cas des biens similaires on écrit le montant avec la VNC donnée en échange, s'ils sont des biens non similaires le montant est la juste valeur ;
- Pour les comptes 668 et 778 si le bien reçu < bien échangé, on comptabilise avec le compte 778 et dans le cas où le bien reçu > bien échangé on comptabilise avec le compte 668.

### **1.3.2- L'évaluation postérieure**

Il existe deux méthodes d'évaluation à la clôture de l'exercice, qui sont :

#### **1.3.2.1) Le coût historique**

Le coût historique des biens inscrits à l'actif du bilan lors de leur comptabilisation est constitué après la déduction des taxes récupérables, des remises commerciales et d'autres éléments qui sont :

- Pour les biens acquis à titre onéreux, par le coût d'acquisition ;
- Pour les biens reçus sa titre d'apport en nature, par la valeur d'apport ;
- Pour les biens acquis à titre gratuit, par la juste valeur à la date d'entrée ;
- Pour les biens acquis par vois d'échange, les actifs dissemblables sont enregistrés à la juste valeur des actifs reçus, et les actifs similaires sont enregistrés à la valeur comptable des actifs donnés en échange.

#### **1.3.2.2) La juste valeur**

L'immobilisation corporelle peut être comptabilisée a son montant réévalué, à savoir la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente par suite d'une réévaluation, l'augmentation doit être créditée directement en capitaux propres sous le libellé écart de réévaluation.

Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue à la suite d'une réévaluation, cette diminution doit être directement imputée sur l'écart de réévaluation correspondant dans la mesure où cette diminution n'excède pas le montant comptabilisée en écart de réévaluation concernant le même actif le complément doit être comptabilisé en charges.<sup>21</sup>

### **1.4- Sortie de l'immobilisation corporelle**

Une immobilisation corporelle doit être décomptabilisée lors de sortie. Les profits et pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle doivent être déterminés par différence entre les produits de sorties nettes estimées et la valeur comptable de l'actif et doivent être comptabilisés en produits ou en charges dans le compte de résultat.

- **La comptabilisation de la sortie des immobilisations corporelles**

On a deux opérations dans la comptabilisation, qui sont la cession et le règlement :

---

<sup>21</sup> OBERT R, 2003, op.cit, p 232.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
<b>281x</b>		Amortissement	<b>XXX</b>	
<b>291x</b>		Perte de valeur	<b>XXX</b>	
<b>462</b>		Créance sur cession d'immobilisation	<b>XXX</b>	
<b>652</b>		Moins-value sur sortie d'actif immobilisé non financier	<b>XXX</b>	
	<b>21xx</b>	Immobilisation corporelle		<b>XXX</b>
	<b>752</b>	Plus-value sur sortie d'actif immobilisé non financier (Facture n° : ...)		<b>XXX</b>
<b>512</b>		<b>La date</b>	<b>XXX</b>	
	<b>462</b>	Banque		<b>XXX</b>
		Créance sur cession d'immobilisation Règlement de la facture n° : ...		

### Explication

- Pour compte de fournisseur le montant est le prix de cession.
- Pour le compte d'immobilisation corporelle le montant est la valeur nette comptable à la date de cession.
- Pour la plus-value et moins –value de cession, si :
  - Prix de cession +amortissement +perte e valeur > VNC (plus-value de cession).
  - Prix de cession +amortissement +perte e valeur < VNC (moins-value de cession).

## 2- Les immobilisations incorporelles

### 2.1- La définition

Selon BENREDJAL, « Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Comme tout actif, elle constitue une ressource contrôlée par l'entreprise qui en attend des avantages futurs »<sup>22</sup>.

### 2.2- La classification

Les immobilisations incorporelles comprennent les comptes suivants :

**Compte 203 ; « Frais de développement et de recherche immobilisés » :**

Il est possible d'inscrire ce type des frais à l'actif de développement engagés par l'entité pour son propre compte. La réglementation distingue deux phases :

<sup>22</sup> BENREDJAL M « du plan comptable national au système comptable financier », 2009, p 27.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

- **La phase de recherche** : ces dépenses sont obligatoirement considérées comme des charges car elles ne contribuent pas directement à créer un actif incorporel ;
- **La phase de développement** : l'inscription à l'actif des coûts développement constitue une méthode préférentielle.

### **Compte204 ; « logiciels informatique et assimilés » :**

Ce sont des frais engagés par l'entreprise, dans le domaine de la recherche et du développement, pour son propre compte. Ils sont par conséquent, exclus les frais entrants dans le coût de production des commandes.

### **Compte207 ; « Ecart d'acquisition-(goodwill) » :**

Il enregistre les écarts d'acquisitions positifs ou négatifs dans le cadre acquisition, fusion ou consolidation d'entreprise.

### **Compte208 ; « autres immobilisations incorporelles » :**

Ce compte représente toutes les immobilisations qui n'appartiennent à aucun des comptes : 203, 204, 205,207.

## **2.3- L'évaluation des immobilisations incorporelles**

### **2.3.1- Evaluation initiale**

Après sa comptabilisation initiale, la norme IAS 38 impose l'évaluation des immobilisations incorporelles selon l'un des deux traitements suivants :

#### **2.3.1.1) Acquisition séparée**

Le coût des immobilisations incorporelles comprend son prix d'achat, y compris les droits d'importation et taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que toute dépense directement imputable à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

#### **A) Formule de calcul**

$$\text{Coût d'acquisition} = \text{Prix d'acquisition} + \text{droits d'importation} + \text{taxes non remboursables} - \text{remise et rabais et ristournes} - \sum \text{des dépenses directes.}$$

#### **B) Comptabilisation**

On a deux opérations dans la comptabilisation, qui sont la facturation et le règlement :

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
20xx		Immobilisation incorporelle	XXX	
44562		TVA déductible sur l'immobilisation	XXX	
	404	Fournisseurs d'immobilisations		XXX
		(Facture n° : ...)		
404		Fournisseurs d'immobilisations	XXX	
	512	Banque		XXX
	<b>Ou</b>			
	53	Caisse		XXX
		Règlement de la facture n° : ...		

### Explication

- Pour le compte, 21 on écrit le coût d'acquisition.
- Pour la TVA, le montant est (coût d'acquisition x 19%).
- Pour les fournisseurs, le montant est (coût d'acquisition +TVA).

### 2.3.1.2) Immobilisations incorporelles générées en interne

Le coût de développement, composé des dépenses nécessaires à la création, la production et la préparation de l'immobilisation afin qu'elle soit en mesure de fonctionner, (pour les logiciels créés à usage interne il s'agit des coûts liés à l'analyse organique, à la programmation, à la réalisation de tests et jeux d'essai et à l'élaboration de documentation technique).

#### A) Formule de calcul

Coût de développement =  $\sum$  dépenses nécessaires à la création, la production et la préparation de l'immobilisation afin qu'elle soit en mesure de fonctionner

#### B) Comptabilisation

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
20xx		Immobilisation incorporelle	XXX	
44562		TVA déductible sur immobilisations	XXX	
	72	Production immobilisée		XXX
	44571	Etat TVA collectée		XXX
		(Facture N° : ...)		

## **Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles**

### **Explication**

- Pour le compte 20 et le compte 72 on écrit est le coût de production.
- Pour les comptes de TVA le montant est (coût de production x 19%).

### **2.3.2- Evaluation initiale**

A la clôture de l'exercice les normes permettent de choisir entre deux méthodes d'évaluation qui sont :

#### **2.3.2.1) Evaluation initiale**

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son cout diminué des cumuls des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### **2.3.2.2) Evaluation initiale**

La juste valeur doit être déterminée par rapport à un marché actif, c'est-à-dire un marché pour lequel sont réunies les conditions ci-après :

- ✓ Les éléments négociés sur ce marché sont homogènes ;
- ✓ On peut normalement trouver à tout moment des acheteurs et des vendeurs constants ;
- ✓ Les prix sont mis à ma disposition du public.

Si la juste valeur d'une immobilisation incorporelle réévaluée ne peut plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable de cet actif doit être son montant réévalué a la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur ultérieurs. Les conditions d'application de l'autre traitement autorisé pour la comptabilisation des immobilisations incorporelles par IAS 38, sont stipulées par IAS 16 pour les immobilisations corporelles.

### **2.4- La sortie des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles doivent être éliminées du bilan lorsqu'elles sont sorties. Les profits et les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle doivent être déterminés par différence entre les produits de sorties nettes estimées et la valeur comptable de l'actif et doivent être comptabilisés en produits ou en charges dans le compte de résultat.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

### ✓ La comptabilisation de la sortie de l'immobilisation incorporelle

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
280x		Amortissement	XXX	
290x		Perte de valeur	XXX	
462		Créance sur cession d'immobilisation	XXX	
512		Banque	XXX	
652		Moins-value sur sortie d'actif immobilisé	XXX	
	20xx	Les immobilisations incorporelles		XXX
	752	Plus-value sur sortie d'actif immobilisé		XXX

## Section II : Amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations de l'entreprise sont amorties en raison de l'usure à laquelle elles sont exposées progressivement et deviennent inutilisables après un certain temps. D'où l'importance des deux notions : amortissement et dépréciation des immobilisations.

### 1- L'amortissement

#### 1.1- Définition de l'amortissement

« L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement, de technique et de toute autre cause dont les effets sont irréversibles. En raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement, l'amortissement consiste généralement dans l'étalement de la valeur des biens amortissables sur leurs durée de vie, il fait à l'aide d'un plan d'amortissement »<sup>23</sup>.

#### 1.2- Les éléments relatifs à l'amortissement

##### 1.2.1- La base amortissable (BA)

« La base amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle »<sup>24</sup>.

$$BA = \text{le coût d'acquisition} - \text{la valeur résiduelle}$$

##### 1.2.2- La durée d'utilité

C'est la durée de vie d'immobilisation, on distingue deux cas :

**Cas 01** : la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser une immobilisation.

**Cas 02** : le nombre d'unités de production que l'entreprise s'attend à obtenir l'immobilisation.

##### 1.2.3- La valeur résiduelle (VR)

C'est le montant que l'entreprise s'attend à obtenir pour une immobilisation, après la déduction des coûts à la fin de sa durée d'utilité.

<sup>23</sup> FAYEL A et PERNOT D, « Comptabilité générale d'entreprise » 12<sup>e</sup> édition Dunod, Paris, 2001, p 287.

<sup>24</sup> ODILE B et LAURENT D, « Comptabilité approfondie », édition Nathan, 2015, p 123.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

### 1.2.4- La valeur d'origine (VO)

C'est le coût d'acquisition d'immobilisation, il est égal au prix d'acquisition + frais liés à l'acquisition.

### 1.2.5- Annuité d'amortissement (AN)

C'est le montant de l'amortissement pratique à la fin d'un exercice donné.

$AN = \text{base amortissable} \times \text{taux d'amortissement} \times n/12$
--

### 1.2.6- Le cumul des amortissements

C'est la somme des amortissements de la date de mise en service à la date de l'exercice en cours.

### 1.2.7- La valeur nette comptable (VNC)

C'est différence entre la base amortissable et le cumul des amortissements.

### 1.2.8- Le plan d'amortissement

Le plan d'amortissement un tableau qui représente la répartition de valeur amortissable d'immobilisation par l'amortissement annuel en fonction de son utilisation par l'entreprise.

**Tableau N° 02 : La forme de tableau d'amortissement**

La nature d'immobilisation					
Valeur d'origine	.....	Date mise en service	.....		
Valeur résiduelle	.....	Durée d'utilisation	.....		
Base amortissable	.....	Mode d'amortissement	.....		
Années	BA	AN	$\Sigma AN$	PV	VNC
N	.....	.....	.....	.....	.....
N+1	.....	.....	.....	.....	.....
N+2	.....	.....	.....	.....	.....
N+3	.....	.....	.....	.....	.....
N+4	.....	.....	.....	.....	.....

**Remarque :** Si la date de mise en service inférieure à 15, en prend en considération ce mois dans les calculs. Si la date de mise en service est supérieure à 15, n'en prend pas en considération ce mois dans les calculs.

## 1.3- Les modes d'amortissement

### 1.3.1- L'amortissement linéaire

« Il est applicable à toutes les immobilisations amortissables, y compris les frais d'établissement pour une durée de 5 ans maximum »<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> BEATRICE et GRANDGUILLOT F, « Comptabilité générale » 14<sup>e</sup> édition Gualino, 2015, p 158.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

### ❖ Les modalités de calcul de l'amortissement linéaire

a) **La base amortissable (BA)** : La méthode de calcul de la base amortissable est : prix d'acquisition – valeur résiduelle.

b) **L'annuité d'amortissement (AN)** : La méthode de calcul est :

$$AN = BA \times \text{taux d'amortissement linéaire} \times n/12$$

c) **Cumul des amortissements ( $\Sigma AN$ )** : La méthode de calcul est :

$$\Sigma AN = \Sigma AN \text{ de l'année précédent} - AN \text{ de l'année en cours}$$

d) **La valeur nette comptable (VNC)** : La méthode de calcul est :

$$VNC = BA - \Sigma AN$$

### Exemple :

Une machine acquise le 05 janvier 2010 pour une valeur de 500 000 DA, sa durée est 5 ans, sa valeur résiduelle 15000 DA. Sa mise en service le même jour.

- **La base amortissable (BA)**

$$BA = 500\,000 - 15\,000 = 485\,000 \text{ DA}$$

- **L'annuité d'amortissement (AN)**

$$\text{On a : } t = 100/5 = 20\%$$

$$AN = 485\,000 \times 0,2 \times 12/12 = 97\,000 \text{ DA}$$

- **Le cumul d'amortissement ( $\Sigma AN$ )**

$$\Sigma AN = 97\,000 \text{ DA}$$

- **La valeur nette comptable (VNC)**

$$VNC = 485\,000 - 97\,000 = 388\,000 \text{ DA.}$$

**Tableau N° 03** : Tableau d'amortissement linéaire pour la machine

La machine							
Valeur d'origine		500 000		Date mise en service		05 janvier 2010	
Valeur résiduelle		15 000		Durée d'utilité		05 ans	
Base amortissable		485 000		Mode d'amortissement		Linéaire	
Années	BA	AN	$\Sigma AN$	PV	VNC		
<b>2010</b>	485 000	97 000	97 000	.....	388 000		
<b>2011</b>	485 000	97 000	194 000	.....	291 000		
<b>2012</b>	485 000	97 000	291 000	.....	194 000		

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

<b>2013</b>	485 000	97 000	388 000	.....	97 000
<b>2014</b>	485 000	97 000	485 000	.....	000 000

### 1.3.2-L'amortissement dégressif

Est appliqué à certaines immobilisations d'une durée de vie égale ou supérieure à 3ans. Elle consiste à diminuer les charges d'amortissement au cours de la durée d'utilisation.

#### ❖ Les calculs d'amortissement dégressif

- La base amortissable :** Dans la première année est la même avec linéaire les autres années la base amortissable est la VNC de l'année précédente.
- L'annuité d'amortissement :** On calcul en premier lieu le taux d'amortissement  $100\% / \text{la durée d'utilisation}$ , après en multiplie fois le coefficient d'amortissement dégressif.

**Tableau N° 04 :** Les coefficients à base de la durée d'utilisation

La durée d'utilisation	Les coefficients
3 ans et 4 ans	1,5
5 ans et 6 ans	2
Plus de 6 ans	2,5

Concernant la durée d'utilisation d'immobilisation, on divise  $100\%$  sur les années restants. Si on trouve une valeur supérieure au taux d'amortissement dégressif on calcul :  $AN = BA / \text{années restants}$ , si on la trouve inférieure au taux d'amortissement dégressif on va calculer :  $AN = BA \times \text{taux d'amortissement dégressif}$ .

- Le cumul des amortissements :** La méthode est la même avec le mode linéaire.
- La valeur nette comptable :** La méthode de calcul est :  $VNC = BA - AN$

**Exemple d'application :** On prend le même exemple que celui du mode linéaire.

- **La base amortissable (BA) :**

Pour la première année est la même avec celle de mode linéaire 485 000 DA, pour les autres années c'est la VNC de l'année précédente.

- **L'annuité d'amortissement (AN) :**

A) On calcule le taux d'amortissement linéaire :  $100\% / 5 \text{ ans} = 20\%$ .

B) On calcule le taux d'amortissement dégressif :  $20\% \times 2 = 40\%$ .

Le coefficient est 2 car la durée d'utilisation est de 5 ans.

C) On va faire le test à l'année 2012 :  $100\% / 3\text{ans} = 33,33\%$ .

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

33,33% < 40% donc on va continuer avec la même méthode :

$$AN = 174600 \times 40\% = 69\,840 \text{ DA.}$$

D) On va tester au niveau de l'année 2013 :

$$100\% / 2 \text{ ans} = 50\% > 40\%, \text{ donc on va faire : } 104760/2 = 52380 \text{ DA.}$$

**Tableau N° 05 : Tableau d'amortissement dégressif pour la machine**

La machine					
Valeur d'origine		500 000	Date mise en service		05 janvier 2010
Valeur résiduelle		15000	Durée d'utilisation		05 ans
Base amortissable		485 000	Mode d'amortissement		Dégressif
Années	BA	AN	$\Sigma AN$	PV	VNC
2010	485 000	194 000	194 000	.....	291 000
2011	291 000	116 400	310 400	.....	174 600
2012	174 600	69 840	380 240	.....	104 760
2013	104 760	52 380	432 620	.....	52 380
2014	52 380	52 380	485 000	.....	000 000

### 1.3.3- L'amortissement progressif

L'amortissement progressif donne lieu à une charge croissante sur la durée d'utilisation d'actif. Dans ce mode l'amortissement varie de façon croissante.

#### ❖ Les modalités de Calcul d'amortissement progressif

a) **La base amortissable (BA) :** C'est la même méthode, et dans ce mode la base amortissable est la même pour toutes les années.

b) **Annuité d'amortissement (AN) :** On calcul la valeur suivante :

$$[n(n+1) / 2]. \text{ n : c'est la durée de vie.}$$

$$AN = BA \times \text{numéro de l'année d'exercice} / [n(n+1) / 2].$$

c) **Le cumul des amortissements ( $\Sigma AN$ ) :** La méthode de calcul est la même avec celle de mode linéaire et le mode dégressif.

d) **La valeur nette comptable (VNC) :**

$$VNC = BA - \Sigma AN.$$

#### Exemple d'application :

Une machine acquise le 10 janvier 2010, pour une valeur de 600 000 DA, sa durée d'utilisation est 5ans, la valeur résiduelle est égale à 15000 DA. Sa mise en service le même jour d'acquisition.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

- **La base amortissable (BA) :**

$$BA = 600\ 000 - 15\ 000 = 585\ 000\ \text{DA.}$$

- **L'annuité d'amortissement (AN) :**

$$AN = 585\ 000 \times 1 / [5(5+1) / 2]$$

$$AN = 585\ 000 \times 1 / 15 = 39\ 000\ \text{DA.}$$

**Tableau N° 06 :** Tableau d'amortissement progressif pour la machine

<b>La machine</b>							
Valeur d'origine		600 000		Date mise en service		10 janvier 2010	
Valeur résiduelle		15 000		Durée d'utilisation		05 ans	
Base amortissable		585 000		Mode d'amortissement		Progressif	
Années	BA	AN	$\Sigma AN$	PV	VNC		
<b>2010</b>	585 000	39 000	39 000	.....	546 000		
<b>2011</b>	585 000	78 000	117 000	.....	468 000		
<b>2012</b>	585 000	117 000	234 000	.....	351 000		
<b>2013</b>	585 000	156 000	39 000	.....	195 000		
<b>2014</b>	585 000	195 000	585 000	.....	000 000		

### 1.3.4- Amortissement économique

« Dans ce mode d'amortissement, on doit prendre en considération la capacité de production prévue pour l'immobilisation et sa durée d'utilisation en production. Il donne à une charge basée prévue d'actif, on calcule le taux d'amortissement d'après l'estimation de durée d'utilisation exprimée en unités d'activité »<sup>26</sup>.

#### ❖ Les modalités de calcul d'amortissement économique

a) **La base amortissable (BA) :** La méthode de calcul est la même.

b) **L'annuité d'amortissement (AN) :**

$AN = BA / \text{capacité totale d'immobilisation} \times \text{capacité de production pour l'année en cours.}$
---

#### Exemple d'application

Une entreprise acquise une machine de production en 15/01/2015, le prix d'acquisition 65000 DA, VR en fin de période est de 8000 DA, n= 5ans. La capacité totale de production de la machine est 20000 heures distribuées comme suit :

<sup>26</sup> HANIFA Ben Rabia et autres, « Manuel de comptabilité approfondie » édition Berti, Alger, 2013, p 86.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

1500 h pour l'année 2015 ;

3000 h pour l'année 2016 ;

4000 h pour l'année 2017 ;

5000 h pour l'année 2018 ;

6500 h pour l'année 2019.

- **La base amortissable (BA)**

$$BA = 65000 - 8000 = 57\ 000 \text{ DA.}$$

- **Calcul des annuités d'amortissement (AN)**

$$AN_{2015} = 57000/20000 \times 1500 = 4\ 275 \text{ DA.}$$

$$AN_{2016} = 57000/20000 \times 3000 = 8\ 550 \text{ DA.}$$

$$AN_{2017} = 57000/20000 \times 4000 = 11\ 400 \text{ DA.}$$

$$AN_{2018} = 57000/20000 \times 5000 = 14\ 250 \text{ DA.}$$

$$AN_{2019} = 57000/20000 \times 6500 = 18\ 525 \text{ DA.}$$

**Tableau N° 07 :** Tableau de l'amortissement économique pour la machine

La machine							
Valeur d'origine		65 000		Date mise en service		01 janvier 2015	
Valeur résiduelle		8000		Durée d'utilisation		05 ans	
Base amortissable		57000		Mode d'amortissement		Economique	
Années	BA	AN	∑AN	PV	VNC		
<b>2015</b>	57 000	4 275	4 275	.....	52 725		
<b>2016</b>	57 000	8 550	12 825	.....	44 175		
<b>2017</b>	57 000	11 400	24 225	.....	32 775		
<b>2018</b>	57 000	14 250	38 475	.....	18 525		
<b>2019</b>	57 000	18 525	57 000	.....	000 000		

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

### 1.4- La comptabilisation d'amortissement

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
680x		Dotations des amortissements, provisions et pertes de Valeur des immobilisations incorporelles.	XXX	
681x		Dotations des amortissements, provisions et pertes de Valeur des immobilisation corporelles.	XXX	
	280x	Amortissements des immobilisations incorporelles		XXX
	281x	Amortissements des immobilisations corporelles		XXX

## 2- La dépréciation

### 2.1- Définition de la dépréciation

Selon BARNETO, il s'agit de « l'ensemble des pertes de valeur constatées sur un actif qui est susceptible de générer des entrées de trésorerie indépendamment des autres actifs. Ainsi, cette dépréciation est le montant de l'excédent de la valeur nette comptable de bien sur sa valeur recouvrable »<sup>27</sup>.

### 2.2- Les indices de la dépréciation

#### 2.2.1- Les indices internes

- La valeur de marché : si celle-ci a diminué plus que par le seul passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Les changements importants dans l'environnement extérieur de l'entreprise : environnement technique (apparition de nouveaux procédés), environnement juridique (changement de réglementation).
- Le taux d'intérêt ou le taux de rendement : l'augmentation très forte de ces taux sur les marchés, ce qui entraîne une diminution des valeurs des biens considérés. Cet indice est concerné les éléments d'actif à caractère financier.

#### 2.2.2- Les indices externes

- Dégradation physique non prévue par le plan d'amortissement : dans ce cas, c'est une dépréciation qu'il convient de constater et non pas un amortissement exceptionnel.
- Changements importants dans le mode d'utilisation : ces changements entraînant soit l'abandon, soit la restructuration du secteur d'activité.

<sup>27</sup> BARNETO Pascal, « normes IAS/IFRS application aux états financiers », 1<sup>e</sup> édition Dunod, Paris, 2004, p 141.

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

- Les performances inférieures aux provisions : les documents d'ordre interne peuvent indiquer que les provisions sont inférieures aux attentes initiales.

### 2.3- La comptabilisation de la dépréciation

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
680		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations incorporelles.	XXX	
681		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles.	XXX	
	290x	Pertes de valeurs des immobilisations incorporelles		XXX
	291x	Pertes de valeurs des immobilisations corporelles		XXX
		Constatation de la dépréciation		

#### Remarque :

La perte de valeur = VNC avant dépréciation – valeur actuelle

### 2.4- La reprise de la dépréciation

La reprise est une diminution de montant de la dépréciation ou en cas d'annulation. Quand la valeur comptable des immobilisations augmente à cause la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur nette des amortissements.

#### ❖ La comptabilisation de la reprise de dépréciation

Débit	Crédit	La date	Débit	Crédit
290x		Pertes de valeur des immobilisations incorporelles	XXX	
291x		Pertes de valeur des immobilisations corporelles	XXX	
	780x	Reprise sur pertes de valeur des immobilisations incorporelles		XXX
	781x	Reprise sur pertes de valeurs des immobilisations corporelles.		XXX

## Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles

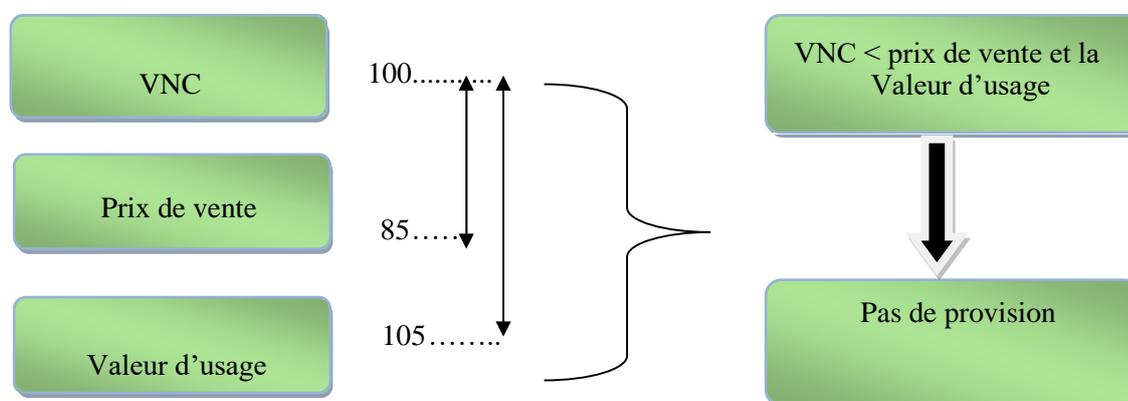
**Tableau N° 08 : Identification des dépréciations**

	Prix de vente net	Valeur d'utilité
La valeur comptable	Valeur recouvrable = Le prix de vente, valeur d'utilité.	
Si la valeur comptable < valeur recouvrable	Pas de dépréciation	
Si la valeur comptable > valeur recouvrable	Dépréciation constatée	

Source : BARNITO P, « Normes IAS/IFRS », 2<sup>e</sup> édition, Paris, 2006, P 142.

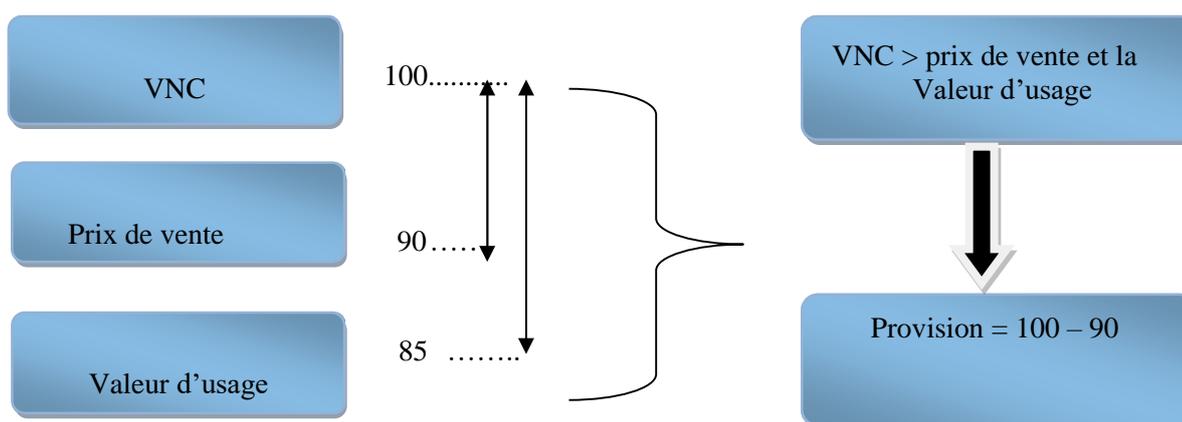
### Exemples d'application :

**Figure N° 03 : Exemple sur VNC < Valeur de recouvrable**



Dans cet exemple, aucune provision à passer.

**Figure N° 04 : Exemple sur VNC > Valeur de recouvrable**



La provision est calculée par différence entre VNC et le prix de vente car ce dernier est supérieur à la valeur d'usage.

## **Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles**

### **Conclusion**

Les amortissements et les dépréciations doivent être exclus du bilan lors de sortie des immobilisations corporelles et incorporelles, car il représente une perte de valeur pour ses immobilisations. Comme ils sont des provisions pour faire face à des achats futurs, ça peut donc être considérés comme des ressources.

Il faut fournir le maximum d'informations pour bien les traiter et les comptabiliser à chaque mouvement soit à leurs entrées soit à leurs sorties pendant l'exercice comptable car ce sont les éléments les plus importantes dans le capital de l'entreprise.

Enfin, nous pouvons dire que les immobilisations corporelles et incorporelles sont des actifs importants dans le patrimoine des sociétés qui servent leurs activités durablement. Pour cela la société à chaque fois doit effectuer un contrôle sur ses immobilisations.

## **Chapitre III**

**Le traitement des immobilisations au sein de l'entreprise**

**SPA LI MAC-SOUM**

## **Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM**

### **Introduction**

Ce troisième chapitre est consacré au traitement des immobilisations. Le stage pratique que nous avons effectué au sein de l'entreprise SPA LI MAC-SOUM Akbou, nous a permis le traitement des immobilisations corporelles dans la première section et des immobilisations incorporelles dans en seconde section.

### **Section I : Présentation de l'organisme d'accueil « SPA LI MAC-SOUM »**

La manufacture de chaussures de la Soummam MAC-SOUM offre une large gamme de chaussures de détente et de sécurité. MAC-SOUM ayant déjà diversifié ses gammes par l'utilisation des techniques de montage, s'est dotée des nouvelles installations d'injection directe de PU et TPU qui permet en parallèle d'une politique de rajeunissement de ses effectifs de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration de ses produits et d'adaptation aux besoins de sa clientèle.

#### **1- Les informations générales sur l'entreprise**

- La nature de l'entreprise : Producteur.
- Le capital social : 200 000 000 DA.
- Effectif : 271.
- Filiale et groupe : Filiale MAC-SOUM /Groupe leather industry.
- Date de début d'activité : 02/01/1979.
- Adresse : La zone industrielle route nationale n°26 Akbou.

#### **2- Historique de l'entreprise**

Dans le cadre de l'indépendance économique, l'Algérie a pris des décisions importantes en matière d'investissement, en l'occurrence celles d'investir dans tous les secteurs pour éviter toute dépendance et assurer le développement du secteur industriel.

C'était dans ce contexte que l'unité SONIPEC a vu sa naissance, elle est entrée en production en 1979. SONIPEC en tant qu'une grande entreprise à l'époque alignait en son sein plusieurs entreprises telles que : les tanneries, les unités de distribution et commercialisations, les maroquineries et les unités de production des chaussures.

#### **3- Identification de l'entreprise**

L'entreprise de manufacture des chaussures ou articles chaussants par abréviation MAC - SOUM est une société par action née le devant-maitre IBERRAKZEN IDIR.

## **Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM**

### **3.1) Statut juridique**

L'entreprise MAC-SOUM est une personne morale dotée d'une autonomie comme forme de gestion, affiliée d'une au groupe industriel du cuire (SPA EPE LEATHER INDUSTRY - UNITE MAC SOUM AKBOU).

### **3.2) positionnements géographiques**

L'entreprise MAC-SOUM est située sur la route nationale N° 26 à environ 08 Km de ville d'Akbou et à 500 m la voie ferrée (SNTF) la superficie totale du complexe est de 106134 m avec une superficiel bâtie de 18 116 m.

## **4- Les éléments quantitatifs**

**4.1) Effectif de complexe :** L'effectif est reparti comme suit :

- Cadre supérieure : 09 emplois.
- Maîtrise : 23 emplois.
- Exécution : 213 emplois.

Total : 245 emplois.

**4.2) production annuelle :** Sa capacité production annuelle est de 130 025 paires.

\* Capacité de production par atelier :

- ✓ Coupe : 65 012 ,50 tonnes par année.
- ✓ Piquage : 32 506 ,25 tonnes par année.
- ✓ Montage : 32 506 ,25 tonnes par année.

### **4.3) types de produit**

Produit 01 : chaussures de sécurité injectée / soudée.

Produit 02 : chaussures de ville.

Produit 03 : chaussures professionnelles good- year.

Produit 04 : chaussures textiles.

### **4.4) Rythmes de travail**

En parle à partir de nombre des heures de chaque travailleur sur chaque atelier :

- ✓ Coupe : 7 heures et 30 minutes par jour.
- ✓ Plaquage : 7 heures et 30 minutes par jour.
- ✓ Montage : 7 heures et 30 minutes par jour.

### **4.5) Matière première**

- ✓ Mousse ;
- ✓ Cuirs ;
- ✓ La colle ;

## **Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM**

- ✓ Les accessoires de chaussures ;
- ✓ Métal.

### **4.6) Equipements installés**

Les équipements installés sont d'origine et fabriqué par : Allemagne, France, Italie.

## **5- Processus de production**

Dans cette partie, nous allons citer brièvement les différentes opérations qui permettent de réaliser le produit fini à travers les trois (03) ateliers :

- Atelier coupe ;
- Atelier pique ;
- Atelier montage.

### **5.1) Atelier coupe / broche :**

- **Atelier coupe**

Ils occupent de toutes les opérations liées au découpage une fois que les morceaux de cuirs sont coupés, ils acheminés vers l'atelier de pique après la vérification quantitatives et qualitatives.

- **Atelier broche**

Ils occupent de tous les accessoires des chaussures à part le cuir, tel que le textile, la fabrication des bouts, etc.

### **5.2) Atelier pique**

Il est composé d'un grand nombre de machine à coudre qui serve essentiellement au piquage et l'assemblage des différentes pièces de cuir suivant le modèle et la gamme conçue par le service méthode.

### **5.3) Atelier de montage**

Le montage est la dernière étape du processus de production de la chaussure, après avoir effectué les différentes opérations démontages, qui consiste à réunir les deux parties des chaussures (tige et semelle) pour obtenir enfin la forme définitive de la chaussure.

Les ateliers coupe/ broche, pique et montage assurent à chaque fin d'opération, la vérification quantitative des pièces confectionnées, et dans cette atelier il y a une autre atelier.

### **5.4) Atelier colle et formes**

L'atelier colle est chargé de la fabrication des colles destinées à la réalisation de la forme finale de produit et se vendent pour les autres unités.

## **Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM**

### **6-Présentation des différents services de MAC-SOUM**

#### **6.1) La direction générale**

Elle est assurée par une direction qui veille à la gestion de l'entreprise, elle dispose d'un secrétariat chargé de la liaison entre la direction et les différents départements.

#### **6.2) Service hygiène et sécurité**

Elle s'occupe des conditions d'hygiène et de sécurité en matière de protection, aussi l'étude et de l'analyse des accidents de travail.

#### **6.3) Direction des ressources humaines**

Est la structure centrale de l'unité département, cette unité s'occupe de la gestion des carrières, de recrutement, de la formation, de la sauvegarde de la santé des travailleurs, de condition et la promotion des réalisations sociales, du suivi de bon fonctionnement de coopérative d'immatriculation ou de transfert de caisse de vieillesse et allocation familiale. Il est subdivisé en services :

- ✓ Service paie ;
- ✓ Service moyen ;
- ✓ Service gestion du personnel ;
- ✓ Service de formation ;
- ✓ Service social.

#### **6.4) Direction approvisionnement et commercialisation**

- **Sous-direction commerciale**

Elle est constituée par le service vente et marketing, son rôle est la facturation et le suivi des ventes au secteur public.

- **Sous-direction approvisionnement**

Elle s'occupe des achats locaux (fournitures de bureau) et des importations (matières premières).

- **Gestion des stocks**

Elle assure la gestion des magazines en matières premières, produits chimiques, les pièces de rechange et les produits finis.

#### **6.5) Direction de la production et de maintenance**

- **Sous-direction technique**

Elle joue un rôle important au niveau de complexe département, contrôle de qualité, d'un service de programmation et d'un service d'étude.

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

- **Sous-direction maintenance**

Elle établit des rapports d'activités mensuelles sur les quelles sont portées les heures des différents travaux effectués, elle se compose des services suivants :

- Service eau et vapeur ;
- Service main tenace ;
- Service de fabrication.

### **6-6) La direction administration et finance**

- **Sous-direction des ressources humaines**

Elle regroupe le service de personnel, le service des moyens et le service formation et organisation.

- **Sous-direction financière et comptabilité**

- **Section comptabilité générale**

Elle saisit les différents dépense (achats, vente ... etc.), et assure le suives de la comptabilité des titres et la fiscalité.

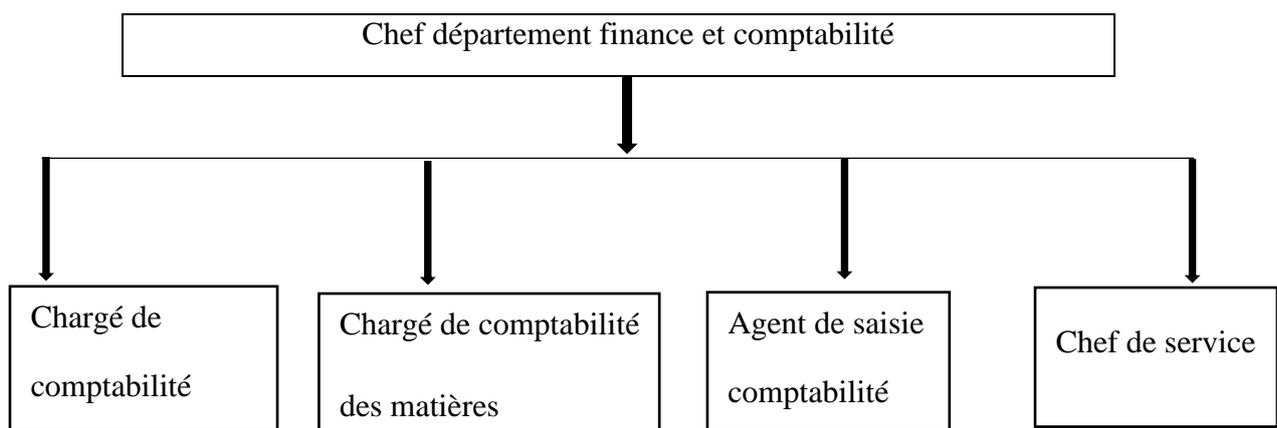
- **Section comptabilité matière et analytique**

Chargée de suivre les mouvements des stocks quotidiennement et établissement des inventaires comptables et physiques, ainsi que les calculs des coûts et du résultat.

- **Service financière**

Il s'occupe de tous les encaissements et décaissements.

**Figure N°05 :** Organigramme du département financière et comptabilité (D. F. C)



**Source :** Département finance et comptabilité

## **Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM**

### **7) Mission et objectifs de l'entreprise**

#### **a) Mission**

La mission d'entreprise est de satisfaire les besoins du consommateur, mais sa mission ne s'arrête pas à ce rôle de satisfaction des besoins, car l'entreprise doit innover c'est-à-dire proposer des nouveaux produits, participer au progrès économique et à la croissance. L'entreprise a deux missions qui sont :

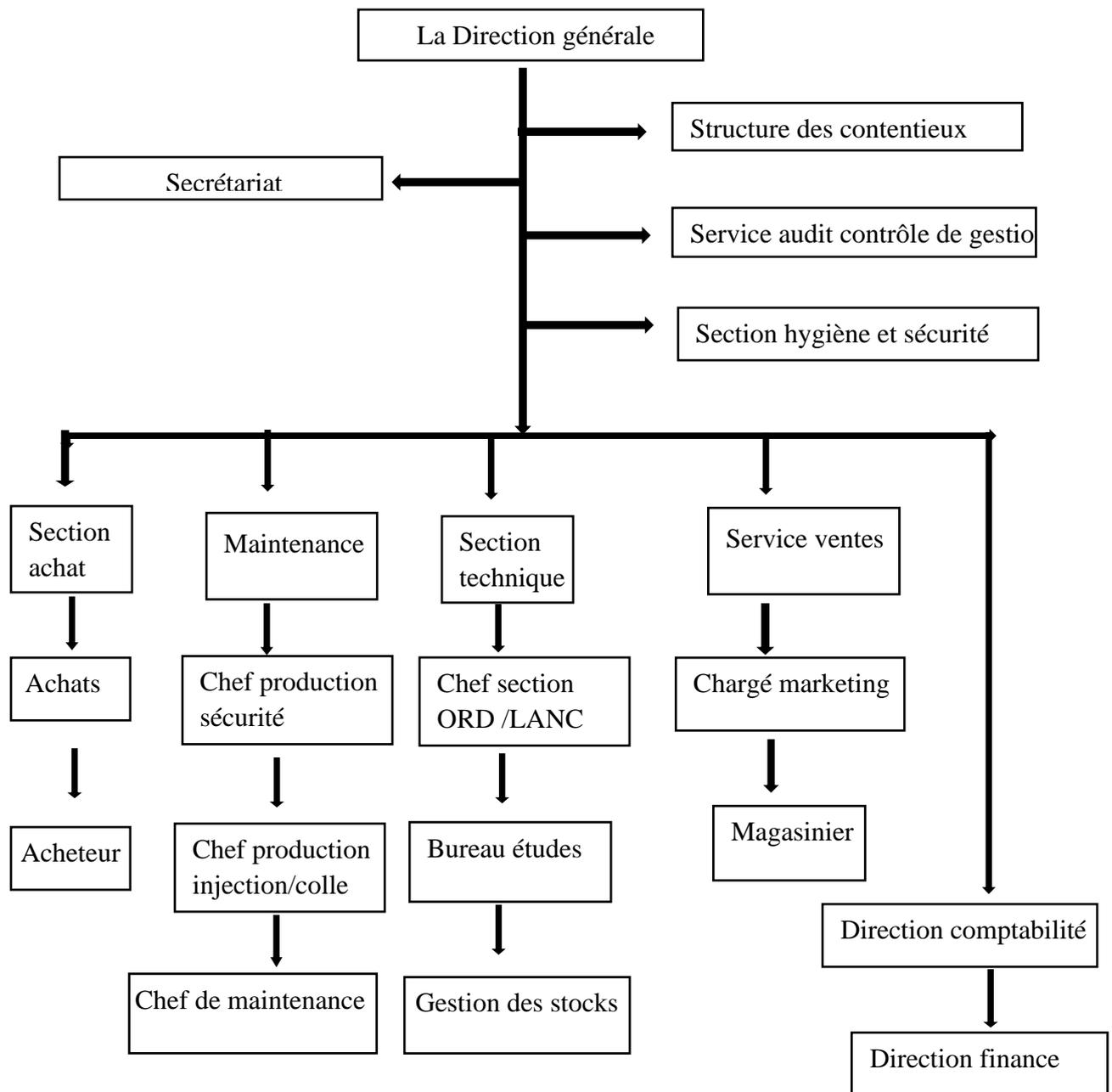
- **Sur plan économique :**
  - ✓ La satisfaction des besoins de consommateur ;
  - ✓ Participer au projet technique ;
  - ✓ Assurer la croissance.
- **Sur plan social :**
  - ✓ Améliorer la condition de travail ;
  - ✓ Répondre aux attentes des salaires ;
  - ✓ Former les salaires aux nouvelles technologies.

#### **b) Les objectifs :**

- La participation au développement économique ;
- Diminuer le chômage au niveau local ;
- Réalisation des bénéfices ;
- Développement industriel.

### Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

Figure N°06 : L'organigramme de SPA LI MAC-SOUM Akbou



Source : Document interne de l'entreprise LI MAC-SOUM.

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

### Section II : Traitement des immobilisations corporelles et incorporelle au sien de l'entreprise SPA LI MAC-SOUM AKBOU

Notre étude traite deux cas pratiques relatifs aux immobilisations corporelles et un cas sur les immobilisations incorporelles.

#### 1- Les immobilisations corporelles :

##### Cas N° 01 : Acquisition d'un photocopieur Canon et souris USB

Le 16/05/2017, l'entreprise LI MAC-SOUM a acquis un photocopieur canon 1161133 pour un montant de 5 750 000 DA d'une durée d'utilisation de 08 ans ; et une souris USB pour un montant de 40 000 DA d'une durée d'utilisation de 05 ans. La date de paiement de la facture est le 25/05/2017, la TVA pour l'année 2017 est 19%.

##### a) Calcul du coût d'acquisition de photocopieur Canon et de la souris USB

- **Le coût d'acquisition de photocopieur Canon**

Prix d'acquisition : 5 750 000 DA

TVA 19% : 5 750 000 x 0,19 = 1 092 500 DA

Total TTC : 6 842 500 DA

- **Le coût d'acquisition de la souris USB**

Prix d'acquisition : 40 000 DA

TVA 19% : 40 000 x 0,19 = 7 600 DA

Total TTC : 47 600 DA

##### b) Comptabilisation l'opération d'acquisition d'un photocopieur et de la souris

Débit	Crédit	16/05/2017	Débit	Crédit
2183		Matériel de bureau et matériel informatique	5 750 000	
2183		Matériel de bureau et matériel informatique	40 000	
4456		TVA déductible sur l'immobilisation	1 100 100	
	404	Fournisseurs d'immobilisations Facture N° 015/17		6 890 100
		<b>25/05/2017</b>		
404		Fournisseurs d'immobilisations	6 890 100	
	512	Banque Règlement de la facture N° 015/17		6 890 100

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

### c) Tableau d'amortissement de photocopieur canon

- Description du bien : matériel de bureau
- Désignation du bien : photocopieur canon 1161133
- Montant d'acquisition : 5 750 000 DA
- Durée d'utilisation : 8 ans
- Taux d'amortissement : 12,5%

- **Calcul de la base amortissable**

$$BA = 5\,750\,000 - 0 = 5\,750\,000 \text{ DA}$$

- **Calcul des amortissements**

- Pour 2017 :  $5\,750\,000 \times 12,5\% \times 7/12 = 419\,270,833 \text{ DA}$
- Pour 2018 jusqu'à 2024 :  $5\,750\,000 \times 12,5\% \times 12/12 = 718\,750 \text{ DA}$
- Pour l'année 2025 :  $5\,750\,000 \times 12,5\% \times 5/12 = 299\,479,167 \text{ DA}$

**Tableau N°09** : Tableau d'amortissement de photocopieur

Montant : 5 750 000 DA		Taux : 12,5%		A/C : 16/05/2017	
Rappel l'immobilisation	Période	Taux	Montant de la période	∑ amortissement	Valeur résiduelle
Photocopieur  Canon	2017 (7 mois)	12,5%	419 270,83	419 270,83	5 330 729,17
	2018	12,5%	718 750	1 138 020,83	4 611 979,17
	2019	12,5%	718 750	1 856 770,83	3 893 229,17
	2020	12,5%	718 750	2 575 520,83	3 174 479,17
	2021	12,5%	718 750	3 294 270,83	2 455 729,17
	2022	12,5%	718 750	4 013 020,83	1 736 979,17
	2023	12,5%	718 750	4 731 770,83	1 018 229,17
	2024	12,5%	718 750	5 450 520,83	299 479,17
	2025	12,5%	299 479,17	5 750 000	000 000

**Source** : réalisé par nous-mêmes a partir les données de LI MAC-SOUM

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

### d) Enregistrement comptable des amortissements

- Pour l'année 2017 :

Débit	Crédit	31/12/2017	Débit	Crédit
681	28183	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement de matériel de bureau et matériel informatique Dotation aux amortissements de photocopieur	419 270,83	419 270,83

- Pour les années 2018 jusqu'à 2024 :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
681	28183	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement de matériel de bureau et matériel informatique Dotation aux amortissements de photocopieur	718 750	718 750

- Pour l'année 2025 :

Débit	Crédit	31/12/2025	Débit	Crédit
681	28183	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement de matériel de bureau et matériel informatique Dotation aux amortissements de photocopieur	299 479,17	299 479,17

### e) Tableau d'amortissement de souris USB

- Description du bien : matériel de bureau
- Désignation du bien : souris USB
- Montant d'acquisition : 40 000 DA
- Durée d'utilisation : 5ans
- Taux d'amortissement : 20%

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

- **Calcul de base amortissable**

$$BA = 40\ 000 - 0 = 40\ 000\ \text{DA}$$

- **Calcul des amortissements**

- Pour 2017 :  $40\ 000 \times 20\% \times 7/12 = 4\ 666,67\ \text{DA}$

- Pour 2018 jusqu'à 2024 :  $40\ 000 \times 20\% \times 12/12 = 8\ 000\ \text{DA}$

- Pour l'année 2025 :  $40\ 000 \times 20\% \times 5/12 = 3\ 333,33\ \text{DA}$

**Tableau N°10 : Tableau d'amortissement de souris USB**

Montant : 40 000 DA		Taux : 20%		A/C : 16/05/2017	
Rappel l'immobilisation	Période	Taux	Montant de la période	∑ amortissement	Valeur résiduelle
Souris  USB	2017 (7 mois)	20%	4 666,67	4 666,67	35 333,33
	2018	20%	8 000	12 666,67	27 333,33
	2019	20%	8 000	20 666,67	19 333,33
	2020	20%	8 000	28 666,67	11 333,33
	2021	20%	8 000	36 666,67	3 333,33
	2022 (5 mois)	20%	3 333,33	40 000	000 000

**Source :** réalisé par nous-mêmes a partir les données de LI MAC-SOUM

**f) Enregistrement comptable des amortissements**

- Pour l'année 2017 :

Débit	Crédit	<b>31/12/2017</b>	Débit	Crédit
681	28183	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement de matériel de bureau et matériel informatique  Dotation aux amortissements de souris USB	4 666,67	4 666,67

### Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

- Pour les années 2018 jusqu'à 2021 :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
681	28183	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement de matériel de bureau et matériel informatique Dotation aux amortissements de souris USB	8 000	8 000

- Pour l'année 2022 :

Débit	Crédit	31/12/2022	Débit	Crédit
681	28183	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement de matériel de bureau et matériel informatique Dotation aux amortissements de souris USB	3 333,33	3 333,33

#### **Cas N° 02 : Acquisition et Cession d'une machine avec plus-value**

Le 29/07/2013, l'entreprise LI MAC-SOUM a acquis une machine a griffe des flans aux crampons type 022112 « P3 », règlement par chèque.

- Au 29/07/2013.
- Coût d'acquisition : 1 770 000 DA.
- Elle a été cédée au 21/12/2020, PV = 0.
- Prix cession : 500 000 DA.
- Durée d'utilisation : 8 ans.
- Taux d'amortissement : 12,5%.

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

### a) Comptabilisation de l'opération d'acquisition

Débit	Crédit	<b>29 /07/2013</b>	Débit	Crédit
215	512	Installations techniques, matériel et outillage industriels  Banque  Facture N° 860	1 770 000	1 770 000

### b) Les calculs des amortissements

$$BA = 1\,770\,000 \text{ DA} - 0 = 1\,770\,000 \text{ DA.}$$

➤ Pour l'année 2013 :

$$1\,770\,000 \times 12,5\% \times 5/12 = 92\,187,5 \text{ DA.}$$

➤ Pour l'année 2014 jusqu'à 2020 :

$$1\,770\,000 \times 12,5 \times 12/12 = 221\,250 \text{ DA.}$$

**Tableau N°11 : Tableau d'amortissement de la machine griffe des flans aux crampons**

Montant : 1 770 000 DA		Taux : 12,5%		A/C : 29/07/2013	
Rappel l'immobilisation	Période	Taux	Montant de la période	∑ amortissement	Valeur résiduelle
Machine griffe Des flans aux Crampons	2013 (5 mois)	12,5%	92 187,5	92 187,5	1 667 812,5
	2014	12,5%	221 250	313 437,5	1 456 562,5
	2015	12,5%	221 250	534 687,5	1 235 312,5
	2016	12,5%	221 250	755 937,5	1 014 062,5
	2017	12,5%	221 250	977 187,5	792 812,5
	2018	12,5%	221 250	1 198 437,5	571 562,5
	2019	12,5%	221 250	1 419 687,5	350 312,5
	2020	12,5%	221 250	1 640 937,5	129 062,5

**Source :** réalisé par nous-mêmes a partir les données de LI MAC-SOUM

### Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

▪ **Calcul le résultat de cession**

Résultat de cession = prix de cession +  $\sum$ amortissements – prix d’acquisition

Résultat de cession = 500 000 + 1 640 937,5 – 1 770 000 = 370 937,5 DA (plus-value).

**c) Comptabilisation des amortissements**

➤ Pour l’année 2013 :

Débit	Crédit	31/12/2013	Débit	Crédit
681		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles	92 187,5	
	2815	Amortissement installations techniques		92 187,5
		Constatation de l’amortissement		

➤ Pour l’année 2014 jusqu’à 2020 :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
681		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles	221 250	
	2815	Amortissement installations techniques		221 250
		Constatation de l’amortissement		

**d) Comptabilisation de la sortie de la machine du bilan de l’entreprise :**

Débit	Crédit	21/12/2020	Débit	Crédit
462		Créances sur cession d’immobilisation	500 000	
2815		Amortissement installations techniques	1 640 937,5	
	215	Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 770 000
	752	Plus-value sur sortie d’actif immobilisé non financiers		370 937,5
		Cession de la machine		

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

Débit	Crédit	21/12/2020	Débit	Crédit
512	462	Banque Créances sur cession d'immobilisation  Règlement	500 000	500 000

### 2- Les immobilisations incorporelles

#### Cas N° 03 : Acquisition d'un logiciel

Le 25/09/2015, l'entreprise LI MAC-SOUM a acquis deux (02) logiciels comptables V450 pour un montant 1800 000 DA pour un logiciel, les frais liées à l'acquisition sont égale à 0, la date de paiement est le même jour d'acquisition, TVA est 17%

#### a) Calcul et comptabilisation l'opération d'acquisition

- **Détermination de coût d'acquisition**

Prix d'acquisition = 2 x 1 800 000 = 3 600 000 DA.

TVA 17% = 612 000 DA.

Total TTC = 4 212 000 DA.

- **L'enregistrement comptable du coût d'acquisition**

Débit	Crédit	25/09/2015	Débit	Crédit
204		Logiciels informatiques et assimilés	3 600 000	
4456		TVA déductible sur l'immobilisation	612 000	
	512	Banque		4 212 000
		Acquisition et règlement par chèque		

#### b) L'amortissement

- Description du bien : matériel de bureau
- Désignation du bien : souris USB
- Montant d'acquisition : 40 000 DA
- Durée d'utilisation : 5ans
- Taux d'amortissement : 20%

- ❖ **Calcul des amortissements**

- Pour l'année 2015 :  $A = CA \times t \times M/12$

## Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

$$A = 3\,600\,000 \times 20\% \times 2/12 = 120\,000 \text{ DA.}$$

- Pour l'année 2016 jusqu'à 2019 :

$$A = 3\,600\,000 \times 20\% = 720\,000 \text{ DA.}$$

- Pour l'année 2020 :

$$A = 3\,600\,000 \times 20\% \times 10/12 = 600\,000 \text{ DA.}$$

**Tableau N°12 :** Tableau d'amortissement de logiciel

Montant : 3 600 000 DA		Taux : 20%		A/C : 25/09/2015	
Rappel l'immobilisation	Période	Taux	Montant de la période	∑ amortissement	Valeur résiduelle
Logiciel Comptable	2015 (2 mois)	20%	120 000	120 000	3 480 000
	2016	20%	720 000	840 000	2 760 000
	2017	20%	720 000	1 560 000	2 040 000
	2018	20%	720 000	2 280 000	1 320 000
	2019	20%	720 000	3 000 000	600 000
	2020 (5 mois)	20%	600 000	3 600 000	000 000

**Source :** réalisé par nous-mêmes à partir les données de LI MAC-SOUM.

### c) L'enregistrement comptable des amortissements

- Pour l'année 2015 :

Débit	Crédit	31/12/2015	Débit	Crédit
681	2804	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement logiciels informatiques Constatation de l'amortissement	120 000	120 000

### Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM

- Pour l'année 2016 jusqu'à 2019 :

Débit	Crédit	31/12/N	Débit	Crédit
681	2804	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement logiciels informatiques Constatation de l'amortissement	720 000	720 000

- Pour l'année 2020 :

Débit	Crédit	31/12/2020	Débit	Crédit
681	2804	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des immobilisations corporelles Amortissement logiciels informatiques Constatation de l'amortissement	120 000	120 000

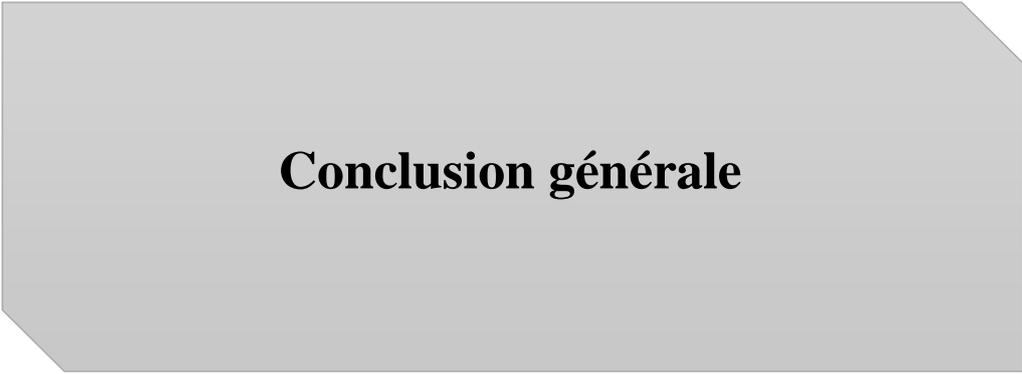
## **Chapitre III : Traitement des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM**

### **Conclusion**

En comptabilité, les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent tous les biens détenus par l'entreprise et qui seront utilisés sur le long terme, soit au-delà d'un exercice comptable. Concrètement il s'agit des différents biens dont l'entrepreneur aura besoin dans le cadre de son activité ; et pour qu'une dépense soit considérée comme une immobilisation il faut qu'elle soit clairement identifiable et qu'elle est une valeur positive et un potentiel économique.

Les immobilisations sont des éléments très importants dans le patrimoine de SPA LI MAC-SOUM, et qui sont influencées par des nouvelles règles. Ainsi qu'elles doivent être amorties sur leur durée de vie économique.

L'entreprise SPA LI MAC-SOUM peut faire sortir quelques immobilisations de son bilan, soit parce qu'elles ne rapportent plus des avantages économiques futurs, par exemple la fin de leurs durées de vie et soit pour les remplacées par d'autres actifs immobilisés plus performants par exemple les remplacés par d'autres qu'ils ont des capacités plus élevées.



**Conclusion générale**

## **Conclusion générale**

L'Algérie a adopté le système comptable et financier conforme aux normes comptables internationales pour remplacer le PCN, il offre la possibilité de produire des informations financières et de représenter les états financiers. Ce système a permis aux entreprises de protéger leurs actifs, aussi faciliter la communication et la gestion des flux de trésorerie de l'entreprise, comme il a très bien défini le traitement comptable des immobilisations corporelles et incorporelles.

Ces immobilisations sont des actifs de l'entreprise, qui sont utilisées durablement. Elles sont évaluées lors de leurs entrées soit au coût d'acquisition, au coût de production ou à la juste valeur. Les actifs évalués à la juste valeur font l'objet de la réévaluation et l'écart de cette dernière doit être enregistré dans les fonds propres de SPA LI MAC-SOUM. Il y a d'autres immobilisations qui doivent être amorties sur leurs durées d'utilisation. Avec le temps, SPA LI MAC-SOUM peut faire sortir quelques immobilisations de son bilan, soit car elles ne rapportent plus d'avantages économiques, ou bien pour les remplacés par d'autres immobilisations plus performantes.

Ces actifs fait la nécessité de suivre l'évolution de leur valeur de leurs entrées dans la société par les différentes modalités tels que : la location, l'échange, acquisition et la production, jusqu'à leurs sorties du bilan pour la vente.

Dans notre travail, nous avons essayé d'évaluation et de traiter des immobilisations corporelles et incorporelles selon SCF en optant à des études de cas au niveau de SPA LI MAC-SOUM. Notre stage pratique au sein de cette entreprise nous a permis d'exploiter nos connaissances théoriques et de mieux assimiler les documents comptables. Ainsi les écritures comptables relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles s'effectues dans le cadre conceptuel du SCF, et dans le cadre de la réglementation. Les immobilisations sont des éléments obligatoires et importantes dans le patrimoine de l'entreprise, qui doivent être contrôlées régulièrement par la comptabilité de l'entreprise.

A travers notre recherche, nous avons constaté que les opérations d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées le jour d'acquisition et cette comptabilisation engendre deux (02) opérations qui sont : la facturation et le règlement, dans SPA LI MAC-SOUM les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. La réalisation de ce mémoire nous a permis de bien comprendre à quel point le système comptable et financier a contribué à améliorer la comptabilité financière à travers des modifications positives apportées en matière d'évaluation et de comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.



## **Bibliographie**

## Bibliographie

### ❖ Ouvrages

- BARNETO Pascal, « normes IAS-IFRS application aux états financiers » 1<sup>ère</sup> édition Dunod, paris, 2004.
- BARNETO Pascal, « normes IAS-IFRS application aux états financiers » 2<sup>ème</sup> édition Dunod, paris, 2006.
- BEATRICE et GRANDGUILLOT, « comptabilité générale » 14<sup>e</sup> édition Gualino, France, 2015.
- BENREDJAL M, « du plan comptable national au système comptable financier », 2009.
- BRUN S, « IAS/IFRS : les normes internationales d'information financière » édition Gualino, France, 2006.
- DELVAILLE P, « La comptabilité internationale » édition Foucher, Paris, 2009.
- DISLE C, MAESO R, MEAU M, « Introduction à la comptabilité » édition Dunod, Paris, 2009.
- FAYEL A, PERNOT D, « comptabilité générale d'entreprise » 12<sup>e</sup> édition Dunod, Paris, 2001.
- HANIFA Ben Rabia et autres, « Manuel de comptabilité approfondie » édition Berti, Alger, 2013.
- JACQUES RICHARD, « comptabilité générale », système français et normes IFRS, 8<sup>e</sup> édition Dunod, Paris, 2008.
- LAUZEL P, « la normalisation comptable », guide comptable, édition Foucher, 1996.
- OBERT ROBERT, « pratique des normes IAS/IFRS », 1<sup>ère</sup> édition Dunod, Paris, 2003.
- ODILE B, LAURENT D, « la comptabilité approfondie » édition Nathan, 2015.
- TOURON P, TONDEUR H, « la comptabilité en IFRS » édition d'organisation, 2004.

### ❖ Mémoires

- ZEBLAH HANANE « l'adaptation du SCF selon les normes IAS/IFRS » Cas de SONATRACH, mémoire de fin de cycle pour l'obtention d'un diplôme de master 2 CA, université de ABDERRAHMANES MIRA, Bejaia, 2018/2019.

- ZIGHEM HAFIDA « Traitement comptable des immobilisations cas SONATRACH », mémoire fin de cycle pour obtention diplôme magister sciences économiques, université MOULOUD MAAMERI, TIZI-OUZOU, 2012.

#### ❖ **Articles et revues**

- Article 25 : La loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable et financier, journal officiel de la république Algérienne n° 74.
- Article 34 : décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008.
- OULD Amer Smail, « la normalisation comptable en Algérie : présentation du système comptable et financier » Revue des sciences économiques et de gestion n° 10, 2010.
- S MEROUANI, « le projet du nouveau système comptable financier Algérien anticiper le passage du PCN 1975 aux normes IFRS ».

#### ❖ **Sites internet**

- [www.comptabilitealgerienne.centerblog.net](http://www.comptabilitealgerienne.centerblog.net), visité le 15 avril 2022.
- [www.cnc.dz](http://www.cnc.dz), visité le 15 avril 2022.



**Liste des figures**

## Liste des figures

<b>Figure N°01</b> : L'organisation de l'IASB .....	10
<b>Figure N°02</b> : La stratégie de passage du PCN au SCF.....	19
<b>Figure N°03</b> : Exemple sur $VNC < \text{Valeur recouvrable}$ .....	40
<b>Figure N°04</b> : Exemple sur $VNC > \text{Valeur recouvrable}$ .....	40
<b>Figure N°05</b> : L'organigramme du département financière et comptabilité (D.F.C). .....	47
<b>Figure N°06</b> : L'organigramme de SPA LI MAC-SOUM AKBOU .....	49



**Liste des tableaux**

## **Liste des tableaux**

<b>Tableau N°01</b> : Liste des normes IAS/IFRS.....	06
<b>Tableau N°02</b> : La forme de tableau d'amortissement.....	32
<b>Tableau N°03</b> : Tableau d'amortissement linéaire pour la machine .....	33
<b>Tableau N°04</b> : Les coefficients à base de la durée d'utilisation .....	34
<b>Tableau N°05</b> : Tableau d'amortissement dégressif pour la machine.....	35
<b>Tableau N°06</b> : Tableau d'amortissement progressif pour la machine .....	36
<b>Tableau N°07</b> : Tableau d'amortissement économique pour la machine.....	37
<b>Tableau N°08</b> : Identification des dépréciations.....	40
<b>Tableau N°09</b> : Tableau d'amortissement de photocopieur .....	51
<b>Tableau N°10</b> : Tableau d'amortissement de souris USB.....	53
<b>Tableau N°11</b> : Tableau d'amortissement de la machine griffe des flans aux crampons.....	55
<b>Tableau N°12</b> : Tableau d'amortissement de logiciel .....	58



**Les annexes**



**Annexe N°02 : La fiche des immobilisations au sein de SPA MAC-SOUM AKBOU**

**FICHE DES IMMOBILISATIONS**

DESIGNATION	.....	
DESCRIPTION	.....	
<b>Origine</b>	<b>Valeur d'acquisition</b>	
Fournisseurs .....	Prix d'achat	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Facture N° .....	Valeur amortir	
.....		
Journal achats F° .....		
<b>Cession</b>	<b>Résultat de cession</b>	
Acquérir .....	Valeur d'acquisition .....	.....
.....	De réévaluation .....	.....
.....	Amortissements effectués ....	.....
.....	Valeur résiduelle .....	.....
Facture N° ...du.....	Prix de cession .....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Journal achats F° .....	.....	.....
	+ ou - value	
Lieu d'affectation .....	Détruit ou	
.....	Reform le	
.....		
.....		
Notes particulières	.....	
.....	.....	
.....	.....	
.....	.....	

**Annexe N°03 : Facture de vente de SPA MAC-SOUM AKBOU**

**Facture de vente N° ..... / .....**

Date d'opération : ... / ... / ...

Numéro client : ....

Numéro de commande : ....

Mode de règlement : ....

Echéance

Nom du client :

.....

Numéro de l'article : .....

Numéro matricule fiscale : .....

Numéro de registre de commerce : .....

Réf	Désignation du produit	Qt	Prix unit Brut	Remise	Prix unit Net	Montant HT	TVA
Xxx	.....	X	X	X	X	X	19%
Totaux							

Net commercial	-
Escompte 1%	-
Net financier	-
TVA 19%	-
Total	-

Assiette	TVA	Montant
0	19%	-
Total		-

**Annexe N° 04 : La facture d'achat de LI MAC-SOUM AKBOU**

**Facture d'achat N° ..... / .....**

Date d'opération : ... / ... / ...

Numéro client : ....

Numéro de commande : ....

Mode de règlement : ....

Echéance

Nom du fournisseur :

.....

Numéro de l'article : .....

Numéro matricule fiscale : .....

Numéro de registre de commerce : .....

Réf	Désignation du produit	Qt	Prix unit Brut	Remise	Prix unit Net	Montant HT	TVA
Xxx	.....	X	X	X	X	X	19%
Totaux							

Net commercial	-
Escompte 1%	-
Net financier	-
TVA 19%	-
Total	-

Assiette	TVA	Montant
0	19%	-
Total		-

**Annexe N° 05 : Tableau d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Rubriques et postes	Notes	Valeur brute au début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute à fin d'exercice
Immobilisations corporelles	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
Immobilisations incorporelles	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX



**Table des matières**

## Table des matières

### Liste des abréviations

Introduction générale .....	01
-----------------------------	----

### Chapitre I : La normalisation et les transformations comptable en Algérie

Section I : La normalisation comptable internationale.....	04
--	----

1- Présentation de la normalisation .....	04
1.1- Définition de la normalisation comptable .....	04
1.2- Les objectifs de la normalisation comptable .....	04
1.3- Les enjeux de la normalisation comptable .....	05
2- Les normes comptables internationales IAS/IFRS .....	05
2.1- Définition des normes IAS/IFRS .....	05
2.2- Elaboration des normes IAS/IFRS .....	05
2.3- Les difficultés d'application des normes IAS/IFRS .....	06
2.4- Le mécanisme d'adoption des normes IAS/IFRS .....	06
3- Le cadre conceptuel de normalisateur IASB .....	08
3.1- La définition .....	08
3.2- Le champs d'application .....	08
3.3- Les objectifs .....	08
3.4- Les immobilisations corporelles et incorporelles selon l'IASB .....	09
3.4.1- Les immobilisations corporelles selon l'IASB .....	09
3.4.2- Les immobilisations incorporelles selon l'IASB .....	09
4- Les états financiers .....	10
4.1- Définition des états financiers .....	10
4.2- Les objectifs des états financiers .....	10
4.3- Etablissement des états financiers .....	11
4.3.1- Etablir le compte de résultat .....	11
4.3.2- Etablir le bilan .....	11
4.3.3- Etablir le tableau des flux de trésorerie .....	12
4.3.4- Etablir le tableau de variation des capitaux propres .....	12
4.3.5- Etablir l'annexe .....	13

Section II : Les transformations comptables en Algérie .....	13
--	----

1- Présentation du PCN .....	13
1.1- Le cadre juridique du PCN .....	14

1.2- Les insuffisances du PCN .....	14
1.2.1- Les insuffisances conceptuelles .....	14
1.2.2- Les insuffisances techniques .....	14
1.3- Le champ d'application du PCN .....	15
1.4- Les objectifs du PCN .....	15
2- Présentation de SCF .....	16
2.1- Définition de SCF .....	16
2.2- Champ d'application de SCF .....	16
2.3- Les classes de SCF .....	17
2.3.1- Les comptes de bilan .....	17
2.3.2- Les comptes de gestion .....	17
2.4- Les caractéristiques de SCF .....	17
3- Les changements apportés par SCF.....	18
4- Les raisons de changement du PCN au SCF .....	18

## **Chapitre II : Les immobilisations corporelles et incorporelles**

### **Section I : Présentation, comptabilisation et évaluation des immobilisations corporelles**

<b>et incorporelles .....</b>	<b>22</b>
1- Les immobilisations corporelles .....	22
1.1- Définition des immobilisations corporelles .....	22
1.2- Classification des immobilisations corporelles .....	22
1.3- L'évaluation des immobilisations corporelles .....	22
1.3.1- L'évaluation initiale .....	23
1.3.2- L'évaluation postérieure .....	23
1.4- La sortie des immobilisations corporelles .....	26
2- Immobilisations incorporelles .....	27
2.1- Définition des immobilisations incorporelles .....	27
2.2- Classification des immobilisations incorporelles .....	27
2.3- L'évaluation des immobilisations incorporelles .....	28
2.3.1- L'évaluation initiale .....	28
2.3.2- L'évaluation postérieure .....	30
2.4- La sortie des immobilisations incorporelles .....	30

### **Section II : Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles .. 31**

1- L'amortissement .....	31
--------------------------	----

1.1- Définition de l'amortissement .....	31
1.2- Les éléments relatifs à l'amortissement .....	31
1.2.1- La base amortissable .....	31
1.2.2- La durée d'utilité .....	31
1.2.3- La valeur résiduelle .....	31
1.2.4- La valeur d'origine .....	32
1.2.5- Annuité d'amortissement .....	32
1.2.6- Le cumul des amortissements .....	32
1.2.7- La valeur nette comptable .....	32
1.2.8- Le plan d'amortissement .....	32
1.3- Les modes d'amortissement .....	32
1.3.1- L'amortissement linéaire .....	32
1.3.2- L'amortissement dégressif .....	34
1.3.3- L'amortissement progressif .....	35
1.3.4- L'amortissement économique .....	36
1.4- La comptabilisation d'amortissement .....	38
2- La dépréciation .....	38
2.1- La définition de la dépréciation .....	38
2.2- Les indices de la dépréciation .....	38
2.2.1- Les indices internes .....	38
2.2.2- Les indices externes .....	38
2.3- La comptabilisation de la dépréciation .....	39
2.4- La reprise de la dépréciation .....	39

### **Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au sein de SPA LI MAC-SOUM**

#### **Section I : Présentation de l'organisme d'accueil « SPA LI MAC-SOUM » ..... 43**

1- Les informations générales sur l'entreprise .....	43
2- Historique de l'entreprise .....	43
3- Identification de l'entreprise .....	43
3.1) Statut juridique .....	44
3.2) positionnements géographiques .....	44
4- Les éléments quantitatifs .....	44
4.1) Effectif de complexe .....	44
4.2) Production annuelle .....	44

4.3) Types de produit .....	44
4.4) Rythme de travail.....	44
4.5) Matière première .....	44
4.6) Equipements installés .....	45
5- Processus de production .....	45
5.1) Atelier coupe/broche .....	45
5.2) Atelier pique .....	45
5.3) Atelier de montage .....	45
5.4) Atelier colle et formes .....	45
6- Présentation des différents services de MAC-SOUM .....	46
6.1) La direction générale .....	45
6.2) Service hygiène et sécurité .....	46
6.3) Direction des ressources humaines.....	46
6.4) Direction approvisionnement et commercialisation .....	46
6.5) Direction de la production et de maintenance .....	46
6.6) Direction administration et finance .....	47
7- Mission et les objectifs de l'entreprise .....	48

## **Section II : Traitement des immobilisations corporelles et incorporelle au sien de l'entreprise**

<b>SPA LI MAC-SOUM AKBOU .....</b>	<b>50</b>
1- Les immobilisations corporelles .....	50
Cas N°01 : Acquisition d'un photocopieur Canon et souris USB .....	50
Cas N°02 : Acquisition et cession d'une machine avec plus-value .....	54
2- Les immobilisations incorporelles .....	57
Cas N°03 : Acquisition d'un logiciel .....	57
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>62</b>

### **Bibliographie**

### **Liste des figures**

### **Liste des tableaux**

### **Annexes**

## **Résumé**

Le passage de plan comptable national (PCN) vers le système comptable et financier (SCF) implique des changements très importants concernant le traitement comptable des immobilisations corporelles et incorporelles en matière de la comptabilisation, d'évaluation et d'amortissement, ce nouveau système devrait conduire l'entreprise à faciliter la vérification de ces comptes et assurer son profit. Pour visualiser l'application des différents changements intervenant sur le traitement comptable des actifs corporelles et incorporelles le stage pratique réalisé au sein de SPA LI MAC-SOUM.

A travers notre stage au sein de l'entreprise SPA LEATHER INDUSTRY MAC-SOUM, nous avons constaté que cette dernière applique les principes de SCF dans la comptabilisation des immobilisations.

## **Mots clés**

Acquisition, Actifs immobilisé, dotations aux amortissements, écart de réévaluation, coût d'acquisition, durée d'utilité, immobilisation corporelle, immobilisation incorporelle, cession, dépréciation.